



*Maison d'épargne  
et de valeurs.*

# RAPPORT RSE 2022



# SOMMAIRE

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. QUI SOMMES-NOUS ?.....                                                                         | 5  |
| 1. Nos Activités.....                                                                             | 5  |
| 2. Nos Valeurs.....                                                                               | 6  |
| 3. Notre Organisation .....                                                                       | 6  |
| 4. Chiffres clés .....                                                                            | 8  |
| II. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIETAL.....                                                          | 11 |
| 1. Tendance du marché de la gestion d’actifs .....                                                | 11 |
| 2. Nos défis majeurs.....                                                                         | 14 |
| III. LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE POUR DNCA FINANCE..... | 20 |
| 1. Nos engagements RSE.....                                                                       | 20 |
| 2. Implications dans les initiatives de place.....                                                | 23 |
| 3. Notre Stratégie de Développement Durable.....                                                  | 24 |
| 4. Nos leviers d’actions .....                                                                    | 26 |
| IV. MODALITES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DEVELOPPEMENT DURABLE.....                           | 36 |
| 1. Pilotage des objectifs et des résultats .....                                                  | 36 |
| 2. Gouvernance « Développement Durable ».....                                                     | 38 |
| 3. Ressources humaines et techniques.....                                                         | 39 |
| V. RESULTATS ET PERSPECTIVES .....                                                                | 41 |
| 1. Résultats .....                                                                                | 41 |
| 2. Perspectives .....                                                                             | 64 |
| VI. ANNEXES.....                                                                                  | 67 |
| ANNEXE 1 : SFDR, la Taxonomie et l’Article 29 de la LEC.....                                      | 67 |
| ANNEXE 2 : Les 17 ODD de l’ONU .....                                                              | 73 |



## **EDITO**

**Par Éric Franc, CEO de DNCA Finance**

Dans le prolongement de la crise sanitaire, 2021 fut une année de restauration, pendant laquelle la majeure partie des acteurs financiers s'est évertuée à redoubler d'efforts pour consolider la reprise économique. Beaucoup d'actions ont été entreprises face aux grands défis de transitions environnementale, digitale et sociale. 2021 fut également une année de « révolution » sur le plan règlementaire, avec la mise en place, pour les sociétés de gestion et leurs clients investisseurs institutionnels, de politiques de gestion des « risques en matière de durabilité » d'une part, et de la maîtrise des « incidences négatives » d'autre part.

Comparativement, 2022 a été une année de « construction », avec une forte impulsion donnée par la Commission Européenne via les Règlements européens Disclosure (SFDR) et la Taxonomie européenne et également appuyée par les pouvoirs publics français via l'Article 29 de la Loi Energie et Climat. Tout ceci a obligé l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la gestion d'actifs à redoubler d'efforts sur le plan opérationnel, en mettant en place des processus pragmatiques d'identification, de mesure et de pilotage des impacts de leurs activités tant envers leurs tiers (impacts vis-à-vis des différentes parties-prenantes), qu'envers eux-mêmes (impacts économiques). C'est dans cet esprit de création que nous avons pu démontrer la solidité de notre démarche de développement durable, en poursuivant nos engagements sociétaux, en enrichissant nos actions de terrain, et en améliorant de façon continue notre dispositif de responsabilité sociétale. Nous avons la forte conviction que la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de nos activités peut être seule génératrice d'une performance globale équilibrée et soutenable.

Les trois axes de notre stratégie de développement durable, à savoir, « Investir sur l'épanouissement de nos collaborateurs, facteurs déterminant de la croissance de DNCA Finance », « Maîtriser les impacts environnementaux et sociaux sur l'ensemble de nos activités », et « Contribuer au rayonnement du développement durable dans l'industrie de la gestion d'actifs », irriguent dorénavant toutes nos pratiques, au-delà de notre sphère d'activités directes (la gestion d'actifs), affirmant ainsi notre volonté de faire de notre métier, la finance durable, un levier du progrès sociétal.



# 01

## QUI SOMMES-NOUS ?

---

A

**Nos Activités**

---

B

**Nos Valeurs**

---

C

**Notre organisation**

---

D

**Chiffres clés**

---

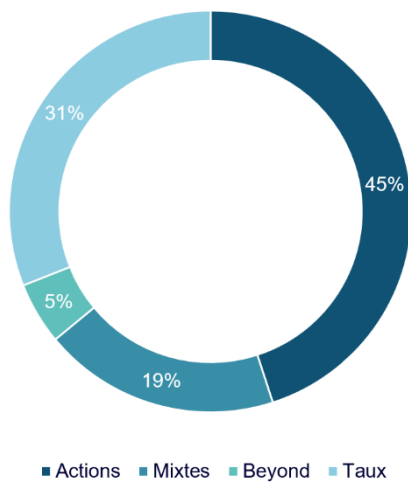
# I. QUI SOMMES-NOUS ?

## 1. Nos Activités

DNCA Finance est une société de gestion de portefeuille créée en 2000 par des spécialistes d'une approche patrimoniale de la gestion. Au fil des années, les fondateurs ont rassemblé autour de cette philosophie une équipe de gérants expérimentés et reconnus pour développer une gamme de fonds simple, lisible et performante.

DNCA Finance gère des OPC (OPCVM et FIA) investis sur les principaux marchés d'actions et d'obligations pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels. DNCA Finance gère également des mandats de gestion privée pour une clientèle non professionnelle.

**ENCOURS PAR EXPERTISE EN 2022**



Depuis la création de la société, les choix d'investissement sont le résultat d'une analyse fondamentale des entreprises. Les gérants abordent l'analyse d'un émetteur dans sa globalité de manière à sélectionner les obligations et/ou les actions offrant le meilleur potentiel de performance en fonction du risque pris. Cette approche globale, qui combine l'expertise des équipes obligataires et actions, apporte un plus indéniable à la qualité de sa gestion.

Notre offre est organisée autour des expertises Actions, Mixte, Beyond et Taux (dont Global Macro), proposant des stratégies d'investissement reconnues et régulièrement récompensées.

La démarche d'Investisseur Responsable de DNCA Finance s'inscrit dans les valeurs fondatrices de l'entreprise. Depuis sa création, DNCA Finance offre une gestion au service des Hommes et de leur patrimoine. L'environnement économique et financier, toujours plus mouvant et complexe, n'autorise plus de solutions d'épargne passives. Ainsi, nous proposons des portefeuilles reflétant les convictions de nos gérants, leur

connaissance approfondie des entreprises, des autres émetteurs et de leur environnement. DNCA Finance intègre les critères ESG dans 89% de ses encours gérés.<sup>1</sup>

Les équipes de DNCA Finance partagent une même ambition : développer des produits gérés avec une approche associant anticipation et pragmatisme. L'expertise, la rigueur et le sens des responsabilités ont ainsi permis à DNCA Finance de s'imposer parmi les acteurs de référence du marché de la gestion européennes.

DNCA Finance développe depuis toujours une gestion responsable et engagée caractérisée par une ouverture d'esprit qui permet d'initier de nouvelles voies pour répondre aux enjeux de demain. Dans ce cadre, DNCA Finance élargit progressivement son analyse fondamentale à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

<sup>1</sup> Correspond aux encours classifiés article 8 et 9 selon le règlement SFDR au 31/12/2022.

## 2. Nos Valeurs

Dès sa fondation, DNCA Finance a adopté une philosophie fondée sur les **3P : Patience, Prudence et Persévérance**. Ces trois mots traduisent une volonté d'aligner le savoir-faire de la société sur une gestion de long terme, patrimoniale, appuyée sur des convictions solides, toujours dans l'intérêt des clients.

Ce savoir-faire fait écho aux valeurs clés du savoir-être des équipes de DNCA Finance :

- Un souci d'**excellence** permis par une longue expérience
- Une **ouverture d'esprit** qui donne lieu à l'initiation de nouvelles voies pour répondre aux enjeux de demain
- L'**indépendance**, condition indispensable pour agir dans le seul intérêt de la croissance du patrimoine de ses clients.



Les valeurs et la philosophie de DNCA Finance

## 3. Notre Organisation

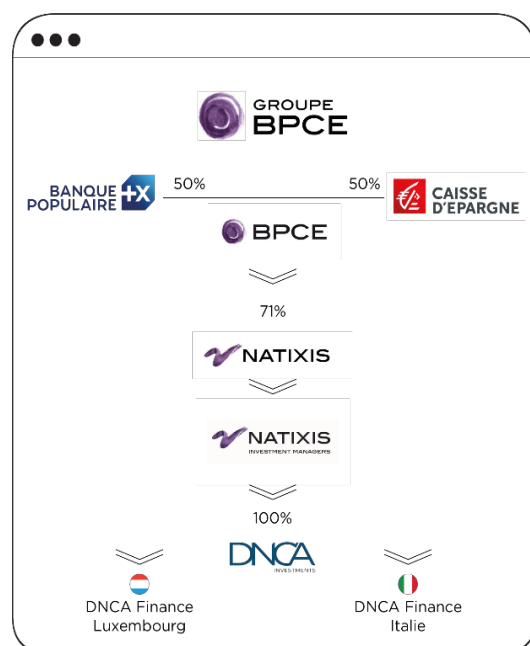
### a. Actionnariat

Fondée en 2000 à Paris, DNCA Finance a été acquise par Natixis Investment Managers (NIM) en 2015 qui la détient depuis 2020 à 100%. En plus de son siège situé à Paris, DNCA Finance, sous forme de SCS, contrôle deux entités situées à Luxembourg et à Milan.

Historiquement, la position du groupe DNCA Finance est centrée sur l'Europe, plus particulièrement en France, en Italie, au Luxembourg, en Espagne et en Belgique. En devenant affilié de NIM en 2015, DNCA Finance bénéficie de l'appui du réseau de son actionnaire qui lui permet de se développer dans de nouveaux marchés tels que la Suisse, l'Allemagne, l'Amérique Latine et le Moyen-Orient.

Pour continuer à mettre l'accent sur les pays où la position du groupe est importante, DNCA Finance dispose de son propre réseau de commercialisation :

- Au Luxembourg : la succursale a pour objet : a) le maintien de l'activité réalisée localement à Luxembourg, principalement : - la supervision de la gestion administrative déléguée de la SICAV luxembourgeoise ; et - la commercialisation, sur les marchés luxembourgeois et belges, des fonds gérés par DNCA Finance, notamment les compartiments de la SICAV luxembourgeoise DNCA INVEST, auxquels vont s'ajouter l'ensemble des organismes de placement collectif gérés par DNCA Finance autorisés à la








commercialisation sur les territoires luxembourgeois et/ou belge ; et b) l'apport d'un support à DNCA Finance quant à l'interprétation et au contrôle du respect des obligations locales et des pratiques de place en matière de gestion d'OPCVM domiciliés au Luxembourg, ainsi, plus généralement, qu'un support local pour les fonctions Risques, Conformité et Finance. c) Ainsi que d'autres éventuelles activités accessoires.

- En Italie : DNCA Finance exerce une partie de ses activités en Italie par le biais d'une succursale établie sous couvert de la réglementation en matière de libre établissement en mai 2012. La principale activité de la succursale italienne est la promotion sur le territoire italien des OPC gérés par DNCA Finance. La succursale est également autorisée à fournir des conseils en investissement.
- Depuis la France : DNCA Finance exerce une partie des activités pour lesquelles elle est agréée en France et par voie de libre prestation de services sur le territoire d'autres Etats Européens.

En l'occurrence :

- DNCA Finance est habilitée à exercer depuis mai 2012 au Luxembourg en libre prestation de services l'activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers.
- DNCA Finance est habilitée depuis juin 2016 à exercer en Belgique en libre prestation de services les services de commercialisation d'OPCVM et de gestion de portefeuille pour compte de tiers.
- DNCA Finance est habilitée depuis novembre 2018 à exercer en Allemagne en libre prestation de services les services de gestion de FIA et de gestion de portefeuille pour compte de tiers.

#### b. Comité exécutif et Comité de surveillance

|                                                                                     |                                                                                                                                             | COMITÉ<br>EXÉCUTIF | COMITÉ<br>DE SURVEILLANCE |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|
|  | <b>Eric FRANC</b><br>Directeur Général<br>Gérant de la SCS                                                                                  | X                  |                           |
|  | <b>Jean-Charles MÉRIAUX</b><br>Directeur associé et Directeur<br>de la gestion                                                              | X                  | X                         |
|  | <b>Grégoire SCHEIFF</b><br>Directeur associé en charge<br>des Opérations                                                                    | X                  | X                         |
|  | <b>Cyril MARIE</b><br>Directeur financier et Directeur<br>de la Stratégie et du Développement de NIM<br>Président du Comité de Surveillance |                    | X                         |
|  | <b>Philippe BERTRAND</b><br>Représentant NIM et Directeur financier<br>Adjoint de NIM                                                       |                    | X                         |

#### c. Autres Comités

La comitologie de DNCA Finance s'appuie également sur des instances mises en place pour répondre à des besoins organisationnels ou à des exigences réglementaires par le biais de différents comités :

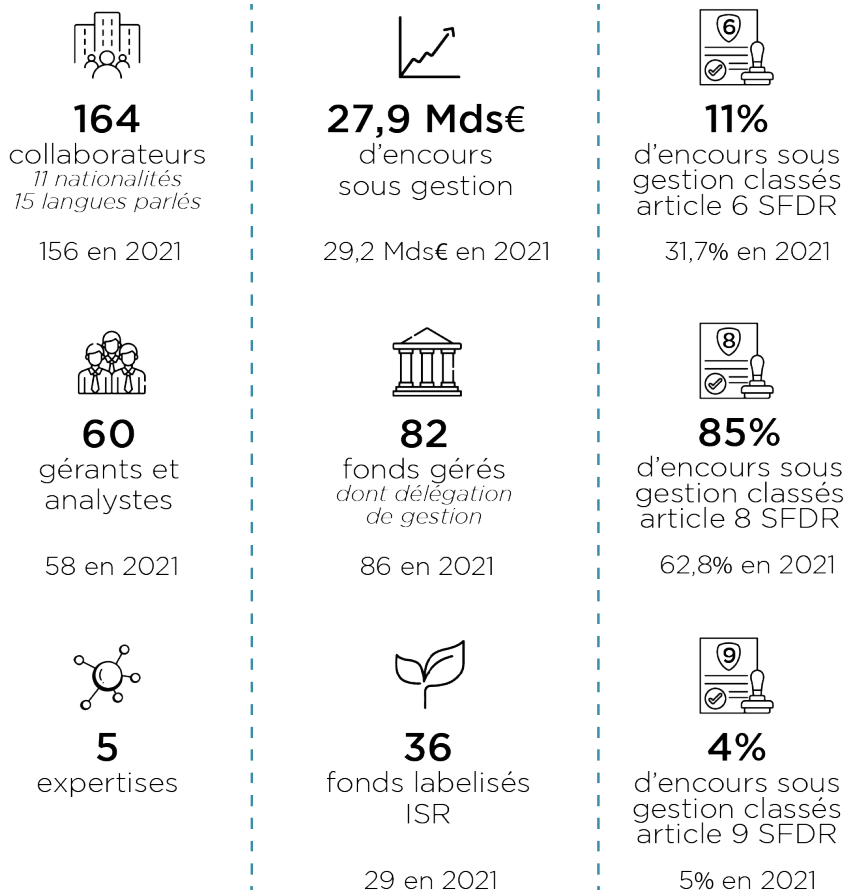
- Comité des Risques. La fonction permanente de Contrôle des risques est indépendante sur le plan hiérarchique et fonctionnelle vis-à-vis des fonctions opérationnelles. Le comité des Risques

a pour rôle de veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Il est composé de sept membres.

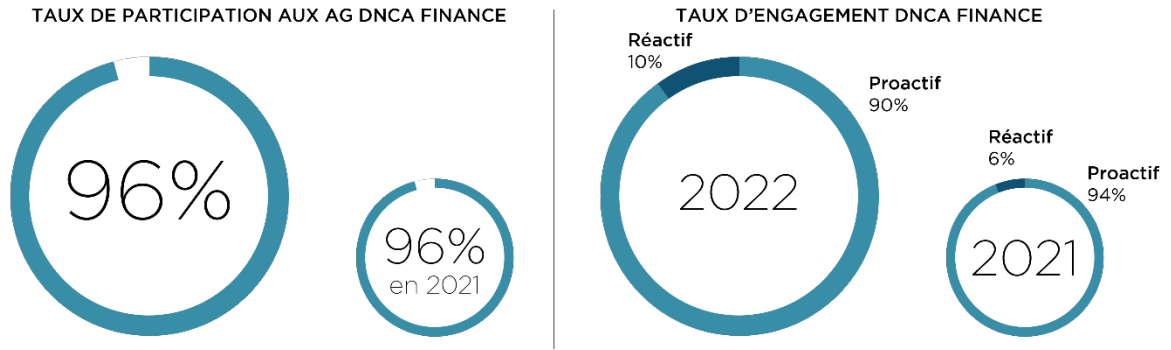
- Comité Compliance. La fonction permanente de conformité et contrôle interne a pour rôle de veiller à l'efficacité du dispositif de DNCA Finance sur la prévention du risque de non-conformité. Le comité dédié a notamment pour objet de valider le dispositif lié et de rendre compte de l'état de conformité de la société.
- Comité Consultatif. Le Comité est consulté pour avis sur les décisions importantes ainsi que sur toute question qui lui serait soumise par le Gérant de la SCS.
- Par ailleurs, dans le cadre de notre gouvernance « Développement Durable », d'autres comités sont en place tels que le Comité Développement et Investissement Durable (DID), et le Comité opérationnel RSE ; Cf. **IV. B Gouvernance « Développement Durable »**

#### 4. Chiffres clés

Au 31 Décembre 2022, DNCA Finance gérait 27,9 milliards d'euros dont 16,8 milliards d'euros labélisés ISR, soit 60 % des encours sous gestion. La société a obtenu la labellisation ISR pour 9 de ses fonds sur l'exercice 2022, portant le nombre de fonds labélisés à 36.







En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Qu'il s'agisse d'apporter un éclairage additionnel à son analyse ou d'encourager les sociétés qu'elle finance à adopter de meilleures pratiques, DNCA Finance considère l'engagement actionnarial comme un pilier fondamental de sa démarche d'investisseur responsable et de sa responsabilité fiduciaire. La société de gestion distingue deux façons d'interagir avec les sociétés : le dialogue avec les entreprises et l'engagement actionnarial (ou investisseur). DNCA Finance complète ces interactions par des visites de sites régulières.

# 02

## CONTEXTE ECONOMIQUE

---

A

**Tendance du marché  
de la gestion d'actifs**

---

B

**Nos défis majeurs**

---

## II. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIETAL

### 1. Tendance du marché de la gestion d'actifs

L'année 2021 avait été marquée par une excellente performance des marchés financiers, se traduisant par une forte progression des encours sous gestion au niveau européen (+12,9%, soit 32,2 mille milliards d'euros, selon l'EFAMA), dans le prolongement d'une tendance haussière qui s'était installée depuis 2011. C'était essentiellement sous l'effet des politiques monétaire et budgétaire expansionnistes qui avaient pour objectif de soutenir l'activité économique afin de contenir les effets de la crise sanitaire de 2019 (cf. la pandémie de Covid).

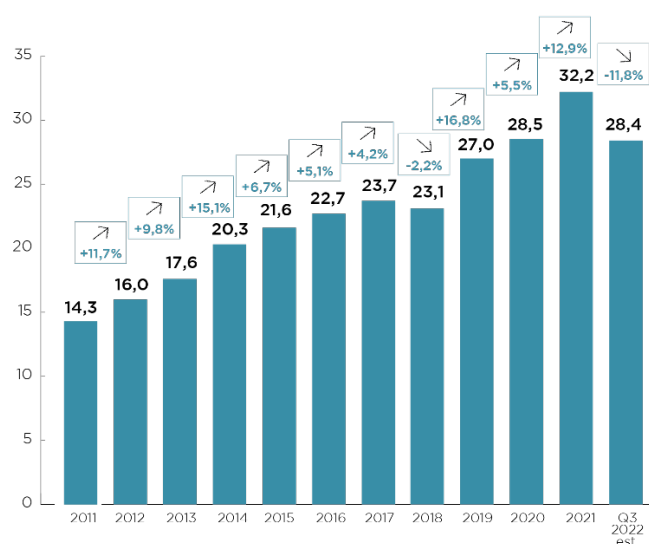
L'année 2022 marque cependant une rupture brutale de ce mouvement haussier, plusieurs facteurs concomitants ayant ébranlé la confiance des investisseurs :

- L'inversion des politiques monétaires des banques centrales s'est traduite par un retournement des taux obligataires. Les banques centrales ont restreint les liquidités de manière significative par une montée rapide des taux d'intérêt et un dégonflement de leur bilan, affectant ainsi les marchés financiers
- La reprise de l'inflation, après des années de politique monétaire accommodante et la réouverture de l'économie, a créé un goulot d'étranglement entre l'offre et la demande, provoquant de fortes tensions sur les prix
- La guerre en Ukraine a provoqué de fortes perturbations économiques, principalement dans le domaine de l'énergie en Europe

La résultante en a été un ralentissement de la croissance économique, qui s'est propagé mécaniquement à la performance des actifs financiers, aussi bien les actions que les obligations dans un contexte de concurrence accrue des placements monétaires.

En conséquence, les encours sous gestion européens ont fortement baissé comme indiqué ci-dessous.

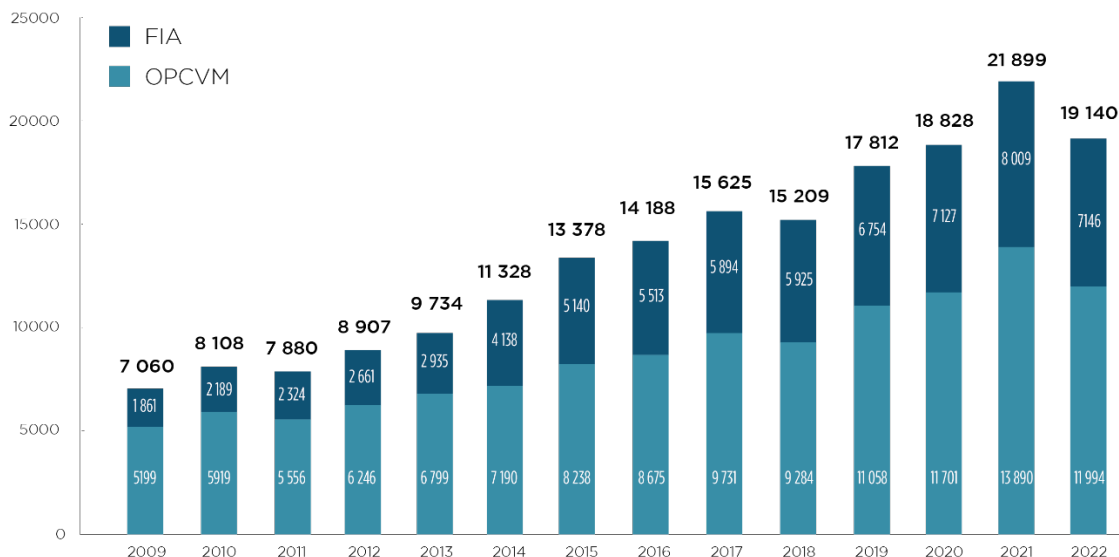
#### PROGRESSION DES ACTIFS SOUS GESTION EUROPEENS (en milliers de milliards d'euros, en %)



Source : EFAMA, « Asset Management in Europe – An overview of the asset management industry », Décembre 2022

Sur le seul marché des OPC, les encours sous gestion européens ont décliné à 19 000 milliards d'euros, contre 22 000 milliards pour l'exercice antérieur, soit un recul de 12,6 % entre 2021 et 2022.

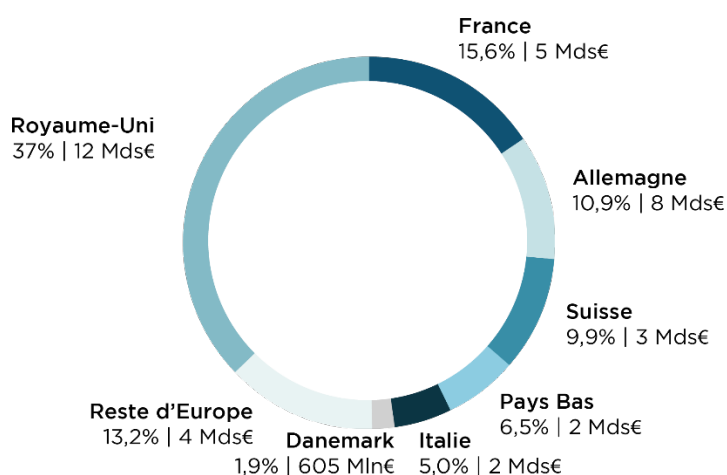
### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES OPC EN EUROPE



Source : « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, février 2023

Toutefois, cette situation n'a pas modifié la position des principaux pays sur le marché de la gestion d'actifs européen. Ainsi, avec plus de 15% des encours, la France reste le deuxième acteur d'un marché très concentré (les six premiers acteurs couvrent plus de 85% des encours sous gestion), derrière le Royaume-Uni, et devant l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et l'Italie.

### ENCOURS SOUS GESTION DES PAYS EUROPÉENS À LA FIN 2021 (EN TRILLIONS D'EUROS ET EN % DU TOTAL)



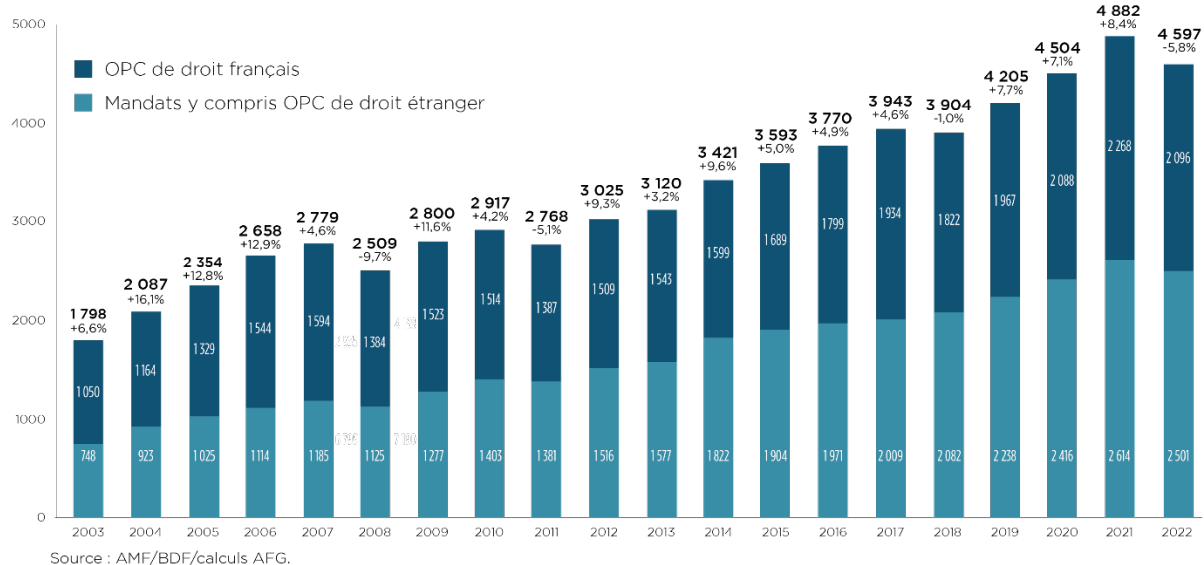
Source: EFAMA, « Asset Management in Europe – An overview of the asset management industry », Décembre 2022



En restreignant l'analyse à la gestion collective (OPC et mandats de gestion), la France représente plus d'un quart du marché de l'Europe continentale, qui, selon l'AFG, dépasse les 19 000 milliards d'euros à la fin 2022 (en baisse de 12,6% par rapport à 2021) ; elle en occupe la première place (part de 25%), devant l'Allemagne (17%).

Cette position est due à des encours globaux sous gestion français qui se sont établis à 4 600 milliards d'euros à la fin 2022, avec 1 700 milliards d'euros pour les mandats de gestion et 800 milliards d'euros pour les OPC de droit étranger, représentant à eux seuls plus que la moitié (2 500 milliards d'euros, soit plus de 54%). La baisse globale des encours gérés pour compte de tiers entre 2021 et 2022 (- 6%) a été plus forte sur les OPC de droit français (-8%, en passant de 2 268 milliards d'euros à 2 096) que sur les mandats et OPC de droit étranger (- 4%).

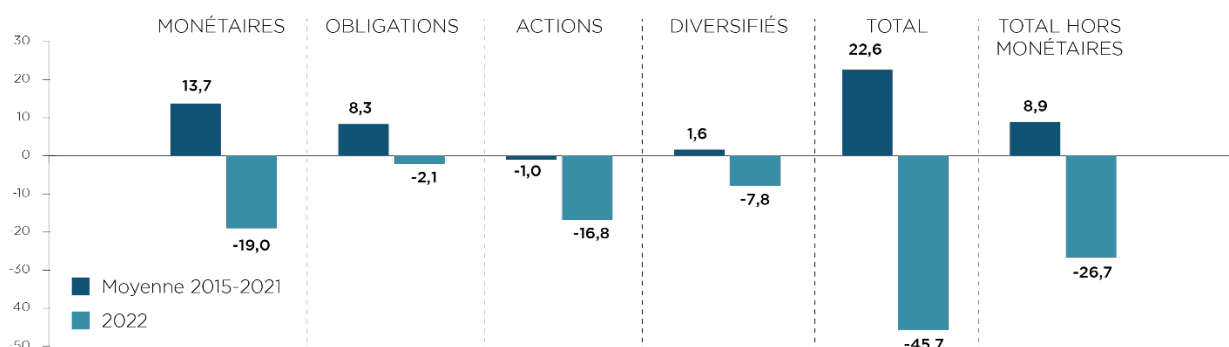
### ACTIFS GÉRÉS POUR COMPTE DE TIERS SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS (en Mds€)



Source : « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, février 2023

La baisse des encours des OPC actions (-17,9%), obligations (-8,7%), et diversifiés (-20,4%) français révèle la baisse marquée et simultanée de tous les marchés en 2022. Elle fut également appuyée par un mécanisme de décollecte qui a touché toutes les catégories d'actifs (respectivement -16,8, - 7,8 et -2,1 milliards d'euros de flux nets pour les OPC actions, obligataires et diversifiés) y compris les OPC monétaires (- 19 milliards d'euros) <sup>2</sup>.

### SOUSCRIPTIONS NETTES\* DES GRANDES CATÉGORIES D'OPC DE DROIT FRANÇAIS (en MDS€)



\*hors transferts de domiciliation de certains fonds qui restent gérés en France.

Source : « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, février 2023

<sup>2</sup> Selon l'EFAMA et l'AFG, les fonds monétaires et diversifiés n'ont pas fait l'objet d'une décollecte, au niveau du marché européen (source : « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, février 2023).

Seuls les fonds de capital investissement, d'infrastructures et de placement immobilier sont restés porteurs pour les investisseurs institutionnels et ont vu leur encours progresser sur l'année 2022.

Cette configuration négative (baisse simultanée de tous les marchés et des souscriptions d'OPC les concernant), mais rassurante par ailleurs (la France reste bien positionnée sur le marché européen) oblige plus que jamais les sociétés de gestion, et naturellement DNCA Finance, à s'adapter pour conserver leur positionnement sur leurs marchés.

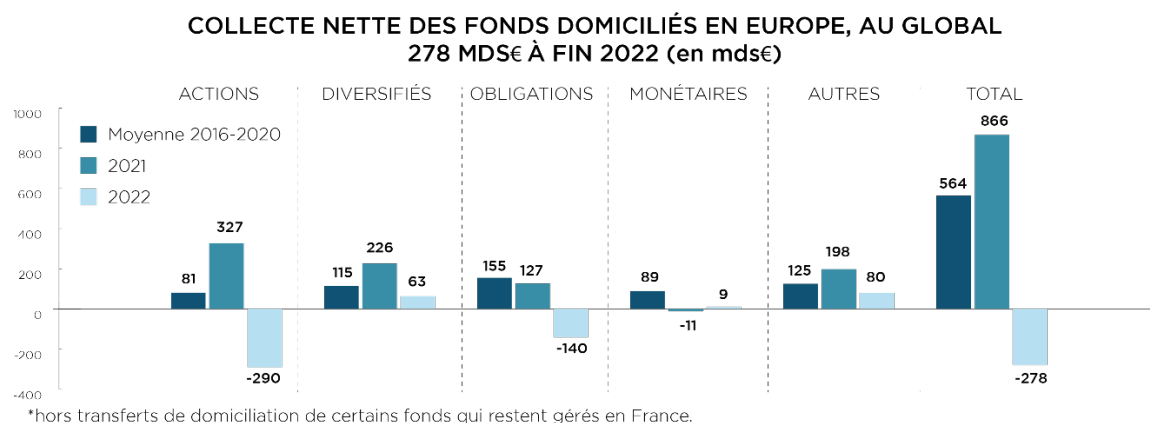
## 2. Nos défis majeurs

En tant que société de gestion, DNCA Finance doit faire face à trois défis majeurs :

- Maîtriser ses contraintes de passif
- Digitaliser l'ensemble de la chaîne de production et de distribution
- Consolider l'intégration des critères ESG dans les pratiques d'investissement

### a. La gestion de la liquidité des actifs

Dans un contexte où les épargnants peuvent arbitrer en faveur des placements à court terme (livrets d'épargne, SICAV monétaire, dépôts à termes), l'augmentation des demandes de rachat sur les placements longs, déjà anticipée l'an dernier, devrait se poursuivre de façon soutenue. De ce fait, DNCA Finance est particulièrement vigilant sur la liquidité des actifs détenus dans ses fonds de manière à maîtriser ses contraintes de passif.



Source: « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, février 2023

Pour les sociétés de gestion, le pilotage du risque de liquidité va donc devenir un enjeu central alors que l'arrêt des mesures de soutien des banques centrales et la fuite de capitaux devraient continuer à exercer une pression sur les notes de crédit et les taux de défaut. Les sociétés de gestion qui auront anticipé ces mécanismes <sup>3</sup>, notamment en renforçant leur dispositif de contrôle sur la capacité des fonds à faire face aux exigences de liquidité (cf. stress tests de liquidité), en positionnant des limites sur les valeurs de WAM <sup>4</sup>/ WAL <sup>5</sup>, en constituant de coussins d'actifs liquides disponibles sur des échéances courtes (en jours / semaines / mois), et en mettant en place des mesures de protection (gates, swing pricing, side pockets, rachat en titres, suspensions provisoires des rachats, ...), seront mieux préparées pour gérer ce risque de liquidité, dont on sait qu'il est étroitement lié à certains risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) <sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Voir les règles définies par l'AFG dans son « Code AFG de bonnes pratiques concernant la gestion du risque de liquidité dans les organismes de placement collectif (OPC) », Janvier 2016.

<sup>4</sup> Weighted Average Maturity, ou Maturité Moyenne Pondérée (pour les produits de taux).

<sup>5</sup> Weighted Average Life, ou Durée de Vie Moyenne Pondérée (pour les produits de taux).

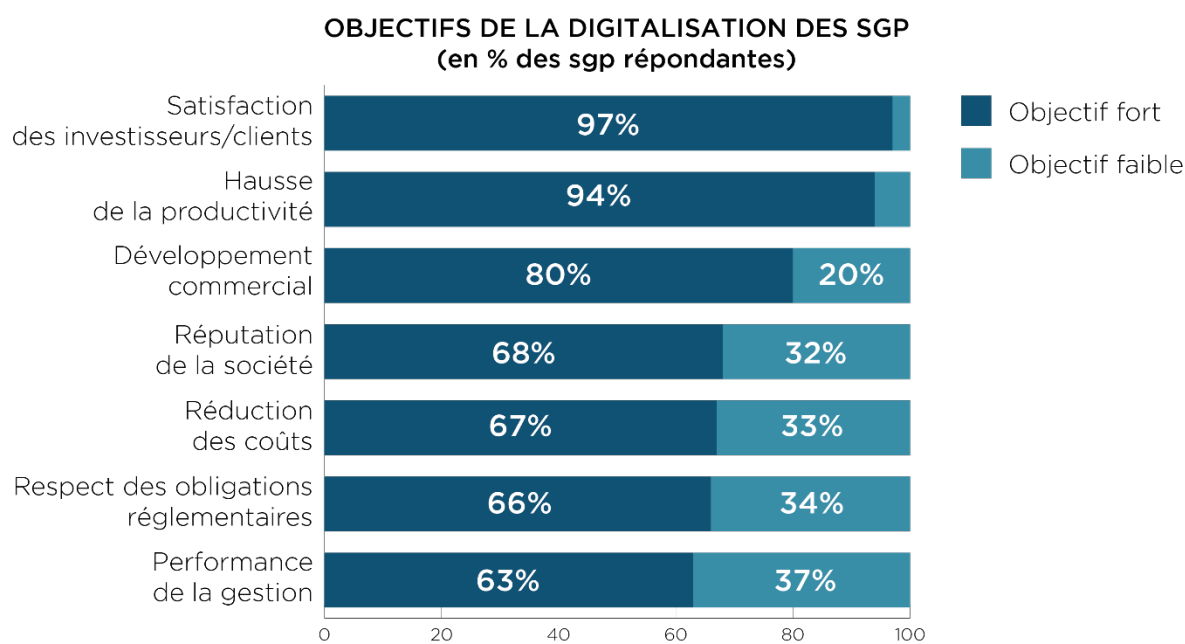
<sup>6</sup> Dans le secteur bancaire par exemple, le risque de gouvernance est une composante essentielle du risque de défaut.

## b. La digitalisation de la chaîne de valeur

La transformation numérique est un enjeu crucial pour le marché de la gestion d'actifs. Il l'est d'autant plus que la réglementation et la demande des investisseurs conduisent à devoir intégrer de nouvelles données en masse, ainsi qu'à réfléchir aux modalités d'industrialisation/automatisation des processus.

Toutes les briques de la chaîne de valeur du métier sont concernées par la digitalisation qui, comme l'a précisément identifié l'AFG <sup>7</sup>, permet de :

- Répondre aux attentes et besoins des clients « nouvelle génération », qui recherchent la transparence, la personnalisation, l'interactivité, et la réactivité dans leur expérience d'épargne (simplification, personnalisation et enrichissement du parcours client)
- Créer de nouvelles offres et de nouveaux services (produits financiers, reporting, ...), en quantité, qualité, sur mesure
- Augmenter les capacités de gestion (cf. le concept du « gérant augmenté » : utilisation de nouvelles technologies pour bâtir de nouvelles stratégies d'investissement, élargissement des sources d'information nécessaires à la gestion, renforcement de la productivité de la gestion, consolidation des retours sur investissement, ...)
- Economiser des coûts de production et de distribution, en recherchant une meilleure efficacité opérationnelle, en optimisant les processus opérationnels, et également en automatisant les tâches répétitives
- S'ouvrir à de nouveaux marchés, et ainsi diversifier les prestations (selon l'AFG, la digitalisation devrait permettre de « tokeniser les actifs traditionnels » et représenter une nouvelle source de financement de l'économie)



Deux leviers principaux permettent de répondre aux besoins d'industrialisation et d'automatisation des processus opérationnels des sociétés de gestion :

- L'utilisation de nouvelles technologies : intelligence artificielle, big data, machine learning, blockchain, robots, ...
- L'exercice du « data management » : identification et accès à de nouvelles données multi-sources en grandes quantités, combinaison des données de nature différente (particulièrement entre données financières et données ESG), enrichissement et centralisation des données dans

<sup>7</sup> AFG, « Innovations technologiques : Quelle stratégie pour les SGP ? » 2023.

des « datawarehouses », intégration dans des référentiels associés, traitement en masse (algorithmes), restitution à différentes fins (réglementaires, de gestion, reporting clients, ...)

Aussi, en s'appuyant sur le couple « nouvelles technologies / data management », la réponse des sociétés de gestion aux objectifs de rationalisation des processus, d'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts, doit passer par des choix stratégiques majeurs tels que le recentrage sur les activités cœur de métier, le recours éventuel à l'externalisation, ou encore le choix des « bons » partenaires sur toute la chaîne de valeur (fournisseurs de données, « asset servicing », fournisseurs de plateformes digitales et/ou de solutions technologiques, fintechs, ...).

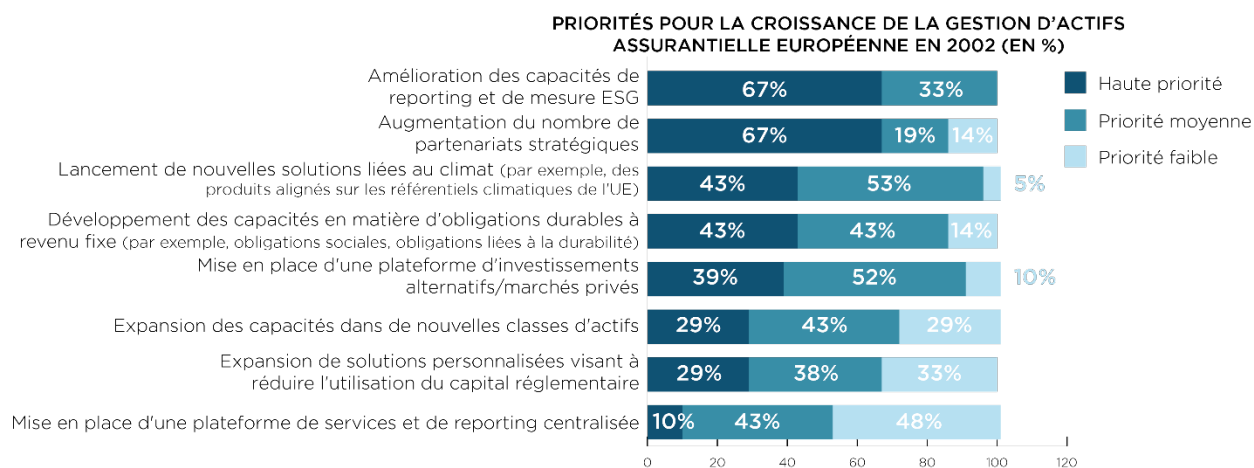
### c. L'intégration ESG dans les prestations d'investissement

Soutenus par une réglementation « Finance Durable » exigeante, l'Investissement Responsable est devenu incontournable dans les prestations fournies par les gérants d'actifs. On attend de ces derniers qu'ils contribuent à la transition vers une économie durable en insérant les critères ESG dans leurs processus de décision d'investissement.

Les gestionnaires d'actifs doivent répondre à la demande croissante en produits ESG qui résulte de la pression exercée sur leurs propres clients, investisseurs institutionnels et particuliers, mais également sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Au premier rang de cette chaîne se trouve évidemment les entreprises dans lesquelles investissent les sociétés de gestion, entreprises dont il est attendu qu'elles transforment radicalement leur modèle d'affaires<sup>8</sup>.

Une étude de Cerulli Associates, reportée par l'EFAMA<sup>9</sup>, montre clairement que les assureurs, principaux clients institutionnels des sociétés de gestion, placent les sujets ESG dans les priorités de leurs attentes. Ces dernières se matérialisent essentiellement au travers de la capacité des gérants à :

- Mesurer et reporter les performances ESG
- Fournir des « solutions climat », notamment alignées avec la Taxonomie européenne
- Fournir des produits obligataires ESG (obligations vertes et sociales, obligations « sustainability linked »)



Source: EFAMA, « Asset Management in Europe – An overview of the asset management industry », Décembre 2022

Ces préférences sont par ailleurs renforcées par le caractère résilient des produits ESG qui ont clairement montré, en 2022, leur capacité à mieux résister aux mouvements de passif. En effet, ceux-ci

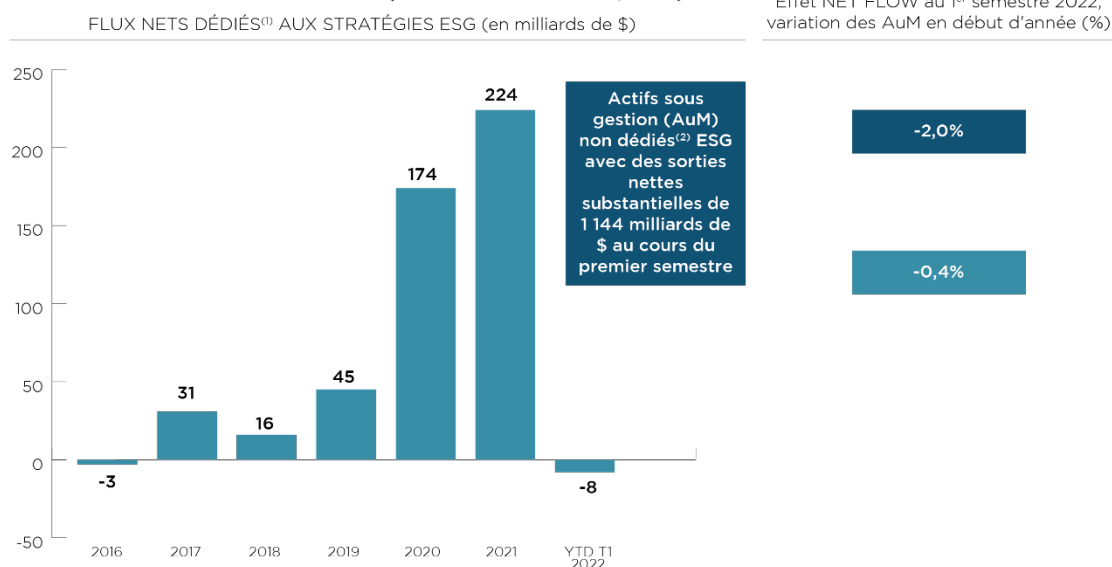
<sup>8</sup> La mutation de l'industrie automobile, passant au « tout électrique » en est une illustration.

<sup>9</sup> EFAMA, « Asset Management in Europe – An overview of the asset management industry », décembre 2022.



n'ont subi qu'un recul de 8 milliards de dollars sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022 au niveau mondial (- 0,4%), contre une baisse de -2% pour l'ensemble des produits non ESG.

## SOUSCRIPTIONS NETTES DES OPC ESG ET NON ESG AU NIVEAU MONDIAL (en milliards de \$ US)



(1) Basé sur les données d'eVestment, qui applique une définition très étroite de l'ESG (« produits avec stratégie dédiée ESG / ISR ») et englobe l'ensemble des actifs sous gestion (institutionnels et retail).

(2) Inclut à la fois les stratégies non-ESG définies plus largement (par exemple, les stratégies appliquant des exclusions sélectives).

Source : eVestment, toutes les données eVestment sont protégées par le droit d'auteur (c) 2022 ; Analyse McKinsey.

Source: EFAMA, « Asset Management in Europe - An overview of the asset management industry », Décembre 2022

En 2022, dans le prolongement de la sortie du Règlement européen SFDR (nov. 2019) et de son homologue français (l'article 29 de la Loi Energie Climat et son décret d'application du 29/5/21), les acteurs financiers sont passés dans une phase réglementaire purement opérationnelle en se préparant à appliquer les RTS (« Regularity Technical Standards »)<sup>10</sup>. Concernant essentiellement l'adaptation des documents contractuels (prospectus, DICI, annexe « articles 8 / 9 »), la production des états de reporting périodique « articles 8 et 9 » et la restitution des PAI (« Principal Adverse Impacts »), ces RTS ont fortement impacté l'organisation des sociétés de gestion, qui ont dû<sup>11</sup> :

- Programmer la sélection et le traitement de nouvelles données ESG, en procédant notamment par appel d'offres et/ou consultation auprès de fournisseurs d'informations extra-financières
- Préciser leur propre définition de l'« Investissement durable », en cohérence avec l'article 2 (point 17) de SFDR
- Adapter la classification de leurs OPC en « article 8 » (produit promouvant les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance), « article 9 » (produit ayant un objectif d'investissement durable, notamment d'alignement avec la Taxonomie), « article 8 + » (produit « article 8 » dont une partie des investissements ont un objectif d'investissement durable) ou « article 6 » (produit non ESG)

La « révolution » qui s'en est suivie a conduit certains acteurs à recomposer entièrement leurs gammes de produits, le plus souvent en reclassant en « article 8 » des produits qui avaient été initialement classés en « article 9 », et en repensant la façon dont les critères ESG sont insérés dans les processus de décision d'investissement (typiquement, en redéfinissant les « risques en matière de durabilité » ou en intégrant explicitement certains PAI, comme ceux relatifs au climat, dans le processus de gestion).

Bien que recouvrant des formes diverses et variées (stratégies d'exclusions sectorielles / normatives, utilisation de filtrages positifs du types Best in Class / Best in Universe, Best in Progress, stratégies

<sup>10</sup> Requis à compter de janvier 2023.

<sup>11</sup> Le contenu de ces réglementations est exposé en Annexe 1.

d'intégration ESG au sein du processus de décision d'investissement, ciblage de thématiques ESG et ou de pilotage d'impact, stratégies d'engagement avec les émetteurs...) et traduisant des démarches qui « sont loin d'être abouties »<sup>12</sup>, les pratiques d'investissement responsables constituent progressivement tout ou partie de l'offre centrale des gérants d'actifs. Ces derniers doivent répondre aux demandes personnalisées de leurs clients qui accordent une importance plus particulière au caractère « flexible » des offres ESG. Ces exigences sont matérialisées par : i/ le niveau d'implication de la société de gestion (par exemple, en ayant signé la Net Zero Asset Managers Initiative / NZAM) ii/ le recours à un processus de notation ESG propriétaire iii/ la taille et la qualité des équipes ESG iv/ ou encore l'existence d'une stratégie d'engagement « de proximité » avec les émetteurs. Il est à noter que si les classes d'actifs « actions » et « obligations » restent les préférées des investisseurs institutionnels pour accueillir des processus ESG, d'autres classes d'actifs sont dorénavant réclamées afin de se couvrir contre l'inflation croissante (alternatif, immobilier, matières premières).

Ainsi, les impératifs de contribution au financement de l'économie durable imposés par le régulateur européen, et voulus par les clients institutionnels, invitent les sociétés de gestion à renforcer leurs offres en produits durables et à intégrer les critères ESG (notamment climatiques) dans l'ensemble de leur chaîne de valeur (processus et opérations). Ceci apparaît comme une condition nécessaire pour rester dans la course sur le marché de la gestion d'actifs.

---

<sup>12</sup> Selon les termes de l'AMF.

# 03

## LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE POUR DNCA FINANCE

---

**A** Nos engagements RSE

---

**B** Implications dans les initiatives de place

---

**C** Notre Stratégie de Développement Durable

---

**D** Nos leviers d'actions

---

### III. LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE POUR DNCA FINANCE

DNCA Finance s'est appuyée sur les éléments de contexte décrits ci-dessus, sur ses enjeux, ses valeurs ainsi que sur les impacts de son activité pour élaborer sa politique de Développement Durable. Cette dernière permet l'intégration des critères ESG dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et repose sur des engagements forts, qui en constituent le socle.

#### 1. Nos engagements RSE

##### a. Créer une performance globale sur l'ensemble de nos activités en y associant la performance environnementale et sociale à la performance financière

DNCA Finance s'engage à créer de la performance globale sur l'ensemble de ses activités en y associant la performance environnementale et sociale à la performance financière, en pilotant les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses pratiques sur ses différentes parties prenantes, que ce soit en interne (collaborateurs, dirigeants, administrateurs, ...), en externe (clients, fournisseurs, partenaires, émetteurs, régulateurs, écosystème, société civile, ...) et sur elle-même (modèle d'affaires). Le principe fondateur de cette démarche est aligné avec celui de la réglementation « Finance durable » européenne qui s'adosse à celui de la « double matérialité » : gestion des impacts aux tiers (« incidences négatives ») et gestion des impacts à l'entreprise (« risques en matière de durabilité »). La maîtrise de nos impacts est un élément central notre démarche. Nous pensons que Performance financière et Performance extra-financière sont étroitement liées, et que la combinaison des deux est un levier de création de valeur.

Ainsi, DNCA Finance a saisi l'opportunité des nouvelles exigences réglementaires (SFDR, Taxonomie Européenne, Article 29 de la Loi Energie et Climat) pour transformer ses politiques et processus ESG, son organisation fonctionnelle et opérationnelle ainsi que les modalités de gestion des données ESG. Cette « transition » s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus générale de « mutation du modèle d'affaires » visant à intégrer les critères ESG dans l'ensemble de la chaîne de valeur (incluant l'investissement).

##### b. Respecter et promouvoir les grands principes universels en matière de droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires

DNCA Finance affirme son engagement de faciliter, promouvoir et participer au respect des conventions et des grandes lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE<sup>13</sup> en matière de droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires.

Ces lignes directrices sont synthétisées dans les principes du Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact) :

---

<sup>13</sup> Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017) ([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_124923.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf)) « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) ([https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf)) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) (<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>).



| Les 10 principes du Pacte Mondial |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DROITS DE L'HOMME                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme</li> <li>▪ A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme</li> </ul>                                                                                                                                                                          |
| NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</li> <li>▪ A contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire</li> <li>▪ A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</li> <li>▪ A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession</li> </ul> |
| ENVIRONNEMENT                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement</li> <li>▪ A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</li> <li>▪ A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</li> </ul>                                               |
| LUTTE CONTRE LA CORRUPTION        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                         |

DNCA Finance soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU<sup>14</sup>. Ce programme vise à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques de manière inclusive.

**c. Contribuer aux objectifs internationaux fixés par l'Accord de Paris et de la Convention pour la Diversité Biologique.**

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris<sup>15</sup> met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement «

<sup>14</sup> Développés à l'issue de la COP 21, les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) se composent en 5 objectifs mondiaux généraux résumés en « 5P » (peuple, prospérité, planète, paix, partenariats) et en 17 objectifs mondiaux spécifiques que 193 États membres de l'ONU se sont engagés en 2015 à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030), dans le cadre du programme « Agenda 2030 ».

<sup>15</sup> <https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

*bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C* » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre durant la deuxième moitié du 21<sup>ème</sup> siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privés et publics. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « *Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* ».

Ainsi, depuis 2021, DNCA Finance réalise un bilan carbone et construit un plan d'actions destiné à diminuer son empreinte environnementale. DNCA Finance s'engage à réviser son bilan carbone et son plan de réduction d'émission de gaz à effet de serre annuellement.

La 15<sup>e</sup> conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité (« Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ») et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité. Parmi eux, les cibles emblématiques sont : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité à « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30 % d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

DNCA Finance s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et de lutte contre l'érosion de la biodiversité fixés par l'accord de Paris et la CDB.

#### d. Offrir une démarche différenciante et innovante évoluant au rythme des nouveaux enjeux

Les engagements cités plus haut sont repris et traduits pour la fonction « gestion d'actifs » dans une politique Investisseur Responsable. Cette politique est une déclinaison à part entière de la démarche RSE de DNCA Finance.

La politique d'investissement responsable de DNCA Finance s'appuie sur la conviction qu'une gestion d'actifs de long terme doit englober l'ensemble des risques et opportunités auxquels font face les émetteurs. L'analyse des risques et opportunités par DNCA Finance repose sur deux leviers :

- Gestion des risques extra-financiers
- Identification des opportunités liées à la transition durable

Parmi ces risques et opportunités, les enjeux environnementaux occupent une place centrale, notamment les risques physiques et de transition liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

En tant que gérant d'actifs responsable, le rôle de DNCA Finance est de sélectionner les sociétés présentant les meilleurs atouts stratégiques et économiques pour répondre aux enjeux de demain. Dans ce cadre, les politiques ci-dessous, reprennent les engagements exposés plus haut et les appliquent à la fonction « Investissement » :


- Politique de gestion des risques en matière durabilité
- Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité
- Politique d'investisseur responsable
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote.

Ces politiques sont en consultation publique sur le site internet de DNCA Finance.

## 2. Implications dans les initiatives de place

DNCA Finance consolide son engagement par les actions qu'elle mène de façon proactive, via des interventions au sein d'initiatives nationales et internationales. Ces dernières favorisent le partage de savoir-être et de savoir-faire sur les pratiques de la responsabilité sociétale et de l'investissement responsable avec ses clients :

| Initiatives                                                                         |                                        | Adhésion | Principales missions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Principles for Responsible Investments | 2017     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires</li> </ul>                                                                                                                                                                                        |
|   | Carbon Disclosure Project              | 2018     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aider à la divulgation de l'impact environnemental des entreprises</li> <li>Permettre aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les hommes et la planète à long terme</li> </ul>                                                                                                                                                                           |
|  | AFG / Commission finance durable       | 2018     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Publier des statistiques annuelles sur l'investissement responsable</li> <li>Promouvoir le Label ISR et les travaux sur l'évolution de son cahier des charges</li> <li>Soutenir les sociétés de gestion sur l'application des réglementations SFDR, Taxonomie, Article 29 de la LEC</li> <li>Réviser le guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon</li> <li>Lancer des groupes de travail autour de thèmes comme la biodiversité, les énergies conventionnelles et l'investissement à impact</li> </ul> |
|  | Climate 100+                           | 2021     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Peser sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|  | TCFD                                   | 2021     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter les entreprises et les organisations à la transparence sur leurs risques climatiques, afin de rendre les investissements dans ces entreprises plus sûrs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                                                                   |                                                                  |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | AMF /<br>Commission<br>Climat et<br>Finance<br>Durable<br>(CCFD) | 2022 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunir les parties prenantes sur le sujet de la finance durable. Le rôle de la CCFD est d'aider l'Autorité à conduire ses missions à la fois de régulation et de supervision sur les thématiques liées à la finance durable.</li> </ul>           |
| <b>NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE</b>                                         | Net Zéro<br>Asset<br>Manager                                     | 2023 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobiliser et réunir les grands acteurs de l'industrie de la gestion d'actifs autour d'un but unique : zéro émission nette de GES d'ici 2050 au plus tard avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius</li> </ul> |

DNCA Finance partage ses convictions d'investisseur responsable avec ses parties prenantes et nourrit la réflexion collective, notamment en organisant des conférences et des événements auxquels sont conviés ses clients ; la société de gestion publie également de nombreux ouvrages de réflexions et de pédagogie.

En 2022, ces actions ont été reconnues publiquement à plusieurs reprises :

- DNCA Finance a reçu le prix du « Meilleur Espoir Action Zone Euro » avec le fonds DNCA Invest Beyond Climate lors des Trophées de la Finance Responsable 2022 décernés par Investissement Conseils<sup>16</sup>.
- Léa DUNAND-CHATELLET, gérante et directrice de l'investissement responsable, a été désignée personnalité ESG de l'année" par le Grand Prix de la Finance en 2022 de H24 Finance<sup>17</sup>. Elle prend part régulièrement à des débats lors d'interventions sur des plateaux de télévision. L'ensemble de ses actions de communication est détaillé sur notre site internet : <https://www.dnca-investments.com/actualites/interview>.
- Léa DUNAND-CHATELLET a été nommée au sein de la Commission Climat et finance durable (CCFD) de l'AMF.

### 3. Notre Stratégie de Développement Durable

La stratégie de Développement Durable de DNCA Finance vise à accompagner la performance durable de ses activités à court et à moyen terme ; elle doit servir de levier de déploiement de la stratégie générale.

Pour la déployer, nous devons disposer de ressources internes solides. La **dimension humaine** de notre métier est essentielle. Nous la considérons comme l'atout indispensable et prioritaire d'une collaboration réussie entre toutes les forces vives de l'entreprise ainsi que dans les relations avec nos clients et nos partenaires.

L'**environnement** dans tout son ensemble devient une préoccupation majeure à intégrer dans nos comportements personnels mais également professionnels. Il doit être pris en compte dès la conception d'un produit ou d'un service et doit être intégré comme l'un des éléments de mesure de la performance durable d'une organisation.

Notre objectif commun est de créer des produits adaptés et gérés avec anticipation et pragmatisme. Nous aspirons également à avoir un impact positif sur nos clients en étant transparents dans nos

<sup>16</sup> Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs des OPC cités ; pour accéder à la méthodologie : <https://trophees-finance-responsable.com/presentation/methodologie.html>

<sup>17</sup> Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs des OPC cités ; pour accéder à la méthodologie : <https://www.calameo.com/read/006065044f3778924787b>

activités et en communiquant activement sur notre engagement en faveur du développement durable auprès de nos principales parties prenantes.

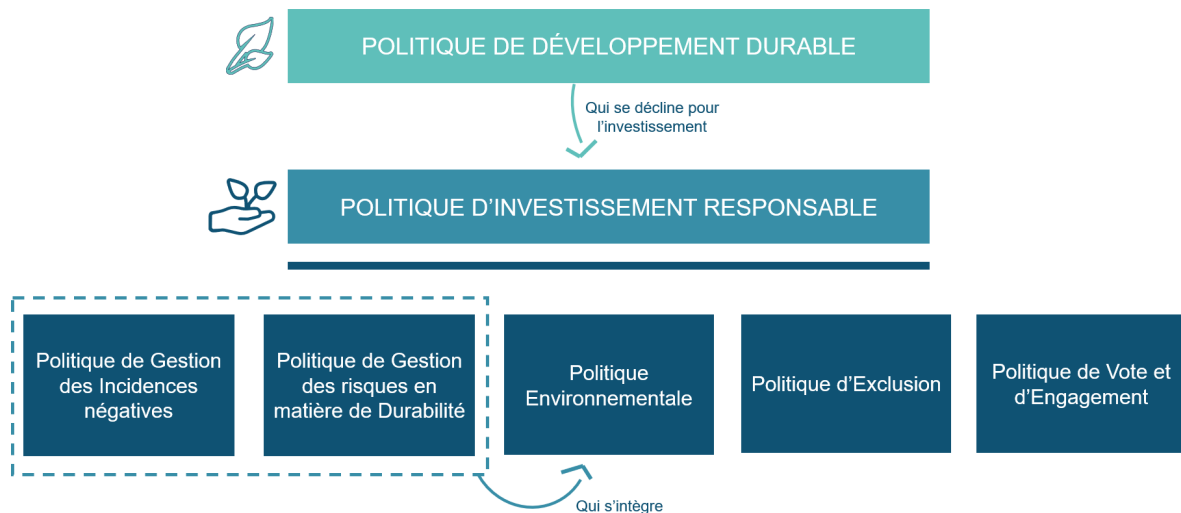
De ces trois constats sont issus les trois axes de notre politique de Développement Durable ainsi que les objectifs, actions et indicateurs associés.

Les **3 axes stratégiques** de la politique de Développement Durable de DNCA Finance sont les suivants :



Axes stratégiques de la Politique de Développement Durable de DNCA Finance

DNCA Finance a adopté une politique Investissement Responsable ayant pour objectif de contribuer au rayonnement du développement durable dans l'industrie de la gestion d'actifs, favorisant ainsi le déploiement de l'axe 3 de sa stratégie de DD.



Articulation entre la « Politique de Développement Durable » et la « Politique d'Investissement Responsable » de DNCA Finance

Les axes directeurs de la Politique d'Investissement Responsable de DNCA Finance (<https://www.dnca-investments.com/expertises/isr>) sont les suivants :

- Evaluer le risque de responsabilité des entreprises
- Identifier les opportunités de développement durable
- Limiter les incidences négatives sur l'environnement et la société



Les deux aspects de l'investissement responsable constituent « la double matérialité » : la gestion des risques (financiers) en matière de durabilité et la gestion des incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité. Cette dualité est notamment illustrée dans la Politique Environnementale. Elle analyse à la fois comment les entreprises et les organisations peuvent être fragilisées (impact du réchauffement climatique, dépendance à un écosystème...) mais aussi comment DNCA Finance peut limiter les impacts négatifs de ses décisions d'investissement et contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux.

#### **4. Nos leviers d'actions**

Les 3 axes stratégiques de notre politique de Développement Durable se déclinent en **leviers d'actions** auxquels sont associés des **objectifs** à atteindre, des **actions à mener** et des **cibles** de court terme (1 an / 2022) et de moyen terme (2 ans / 2024), mesurables par des **Indicateurs Clés de performance** (« ICP » ou Key Performance Indicators « KPI »).

# AXE 1

## INVESTIR SUR L'EPANOUISSEMENT DE NOS COLLABORATEURS, FACTEUR DETERMINANT DE LA CROISSANCE DE DNCA FINANCE



| Leviers                                                                                                                                                                                                                                         | Domaines ESG concernés                                                | Objectifs                                                                                                                                                                                                                      |                                                                 |                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <p>Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'absence de discrimination au sein des équipes de DNCA Finance pour en faire une source de richesse collective</p>                                                                        | <p>Diversité, égalité des chances, lutte contre la discrimination</p> | <p>Promouvoir la diversité sous toutes ses formes au sein des équipes de DNCA Finance</p>                                                                                                                                      |                                                                 |                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="804 936 1107 1003">2022</td> <td data-bbox="1107 936 1410 1003">2024</td> </tr> </table>                                                                                                | 2022                                                            | 2024                                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | 2022                                                                                                                                                                                                                           | 2024                                                            |                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="804 1012 1107 1151">Signature de la charte de la Diversité</td> <td data-bbox="1107 1012 1410 1151">Diffusion de deux actions de diversité sur le site de la Charte</td> </tr> </table> | Signature de la charte de la Diversité                          | Diffusion de deux actions de diversité sur le site de la Charte |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | Signature de la charte de la Diversité                                                                                                                                                                                         | Diffusion de deux actions de diversité sur le site de la Charte |                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | <p>Parvenir à un équilibre Hommes / Femmes dans les effectifs de DNCA Finance</p>                                                                                                                                              |                                                                 |                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | <p><i>Variation du taux de femmes</i></p>                                                                                                                                                                                      |                                                                 |                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="804 1357 1107 1424">2022</td> <td data-bbox="1107 1357 1410 1424">2024</td> </tr> </table>                                                                                              | 2022                                                            | 2024                                                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | 2022                                                                                                                                                                                                                           | 2024                                                            |                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                       | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="804 1433 1107 1500">&gt;= 0%</td> <td data-bbox="1107 1433 1410 1500">&gt;= 10%</td> </tr> </table>                                                                                     | >= 0%                                                           | >= 10%                                                          |
| >= 0%                                                                                                                                                                                                                                           | >= 10%                                                                |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                 |                                                                 |
| <p>Favoriser l'emploi des seniors</p>                                                                                                                                                                                                           |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                 |                                                                 |
| <p><i>Taux de seniors (+ de 55 ans)</i></p>                                                                                                                                                                                                     |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                 |                                                                 |
| <table border="1"> <tr> <td data-bbox="804 1662 1107 1729">2022</td> <td data-bbox="1107 1662 1410 1729">2024</td> </tr> <tr> <td data-bbox="804 1738 1107 1774">&gt;= 7%</td> <td data-bbox="1107 1738 1410 1774">&gt;= 7%</td> </tr> </table> | 2022                                                                  | 2024                                                                                                                                                                                                                           | >= 7%                                                           | >= 7%                                                           |
| 2022                                                                                                                                                                                                                                            | 2024                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                 |                                                                 |
| >= 7%                                                                                                                                                                                                                                           | >= 7%                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                 |                                                                 |
| <p>Disposer d'une proportion significative de personnes handicapées dans les effectifs de DNCA Finance</p>                                                                                                                                      |                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                 |                                                                 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |                                                              |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------|--------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | <i>Taux de personnes handicapées</i>                         |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | 2022                                                         | 2024   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | >= 0%                                                        | >= 6%  |
| Faciliter l'intégration et la progression des collaborateurs de DNCA Finance sur la durée, et leur donner les moyens de renforcer / développer leurs compétences (par la formation) et de s'épanouir au sein de l'entreprise (par les possibilités de mobilité interne qui leur sont offertes) | Emploi | Créer des emplois durables                                   |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | <i>Variation du taux de recrutement</i>                      |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | 2022                                                         | 2024   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | >= 0%                                                        | >= 10% |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | Réduire les emplois précaires au sein de DNCA Finance        |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | <i>Taux de CDD</i>                                           |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | 2022                                                         | 2024   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | <= 5%                                                        | <= 3%  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | Améliorer la formation des collaborateurs                    |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | <i>Variation du taux d'accès à la formation</i>              |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | 2022                                                         | 2024   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | >= 0%                                                        | >= 0%  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | <i>Variation du nombre d'heures de formation par salarié</i> |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | 2022                                                         | 2024   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        | >= 0%                                                        | >= 10% |
| <i>Variation du taux de dépense de formation</i>                                                                                                                                                                                                                                               |        |                                                              |        |
| 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2024   |                                                              |        |
| >= 0%                                                                                                                                                                                                                                                                                          | >= 10% |                                                              |        |

|                                                                                                    |                                        |                                                                                                                            |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Faire des salariés de DNCA Finance des collaborateurs heureux et satisfaits de travailler ensemble | Climat social et conditions de travail | Améliorer la santé et la sécurité au travail, notamment réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail        |                   |
|                                                                                                    |                                        | <i>Nombre d'accidents au travail par année</i>                                                                             |                   |
|                                                                                                    |                                        | 2022                                                                                                                       | 2024              |
|                                                                                                    |                                        | <= 3 (objectif 0)                                                                                                          | <= 1 (objectif 0) |
|                                                                                                    |                                        | Améliorer l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle et contribuer au "mieux vivre"                                 |                   |
|                                                                                                    |                                        | <i>Nombre de places en crèche</i>                                                                                          |                   |
|                                                                                                    |                                        | 2022                                                                                                                       | 2024              |
|                                                                                                    |                                        | >= 10                                                                                                                      | >= 12             |
|                                                                                                    |                                        | Protéger les données personnelles et préserver l'identité des collaborateurs (mise en place RGPD, formation anti-piratage) |                   |
|                                                                                                    |                                        | <i>Nombre de campagnes de phishing</i>                                                                                     |                   |
|                                                                                                    |                                        | 2022                                                                                                                       | 2024              |
|                                                                                                    |                                        | >= 10                                                                                                                      | >= 10             |
| Enrichir les offres et le niveau de prestations du CSE (subventions, offre sportive...)            |                                        |                                                                                                                            |                   |
| <i>Variation du budget global du CSE</i>                                                           |                                        |                                                                                                                            |                   |
| 2022                                                                                               | 2024                                   |                                                                                                                            |                   |
| >= 0%                                                                                              | >= 10 %                                |                                                                                                                            |                   |
| Augmenter le taux de satisfaction des collaborateurs dans la durée                                 |                                        |                                                                                                                            |                   |

|  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |         |
|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
|  |  | <i>Taux de satisfaction</i>                                                                                                                                                                                                                                                          |         |
|  |  | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2024    |
|  |  | Faire une 1ère enquête de satisfaction                                                                                                                                                                                                                                               | >= 75 % |
|  |  | Réduire les départs volontaires liés à une insatisfaction ou à un manque de motivation (démission, départ anticipé en retraite, rupture période d'essai et rupture conventionnelle à l'initiative du collaborateur), les départs involontaires, le turnover et le taux d'absentéisme |         |
|  |  | <i>Taux de départs volontaire</i>                                                                                                                                                                                                                                                    |         |
|  |  | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2024    |
|  |  | <= 5%                                                                                                                                                                                                                                                                                | <= 5%   |
|  |  | <i>Taux de départs involontaires</i>                                                                                                                                                                                                                                                 |         |
|  |  | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2024    |
|  |  | <= 5%                                                                                                                                                                                                                                                                                | <= 5%   |
|  |  | <i>Taux de turnover</i>                                                                                                                                                                                                                                                              |         |
|  |  | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2024    |
|  |  | <= 15%                                                                                                                                                                                                                                                                               | <= 15%  |
|  |  | <i>Taux d'absentéisme</i>                                                                                                                                                                                                                                                            |         |
|  |  | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2024    |
|  |  | <= 2%                                                                                                                                                                                                                                                                                | <= 2%   |
|  |  | <i>Nombre de jour d'absence par employé</i>                                                                                                                                                                                                                                          |         |
|  |  | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2024    |
|  |  | <= 5                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <= 5    |



# AXE 2

## MAITRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX SUR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITES



| Leviers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Domaines ESG concernés                                                    | Objectifs                                                                                                                                   |         |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| <p>Contribuer à l'intérêt général mondial en luttant durablement contre le réchauffement climatique et ses répercussions (notamment sociale), par l'atténuation de nos émissions de GES, ainsi que par l'adaptation de nos modes de fonctionnement (notamment en renforçant l'efficacité de nos consommations énergétiques)</p> | <p>Lutte contre le réchauffement climatique et efficacité énergétique</p> | <p>Réduire les émissions de GES par salarié</p>                                                                                             |         |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                           | <p><i>Variation du taux d'émissions de GES par salarié</i></p>                                                                              |         |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                           | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="823 1111 1120 1173">2022</td> <td data-bbox="1126 1111 1410 1173">2024</td> </tr> </table>           | 2022    | 2024    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                           | 2022                                                                                                                                        | 2024    |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                           | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="823 1182 1120 1245">&lt;= 0%</td> <td data-bbox="1126 1182 1410 1245">&gt;= -10%</td> </tr> </table> | <= 0%   | >= -10% |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                           | <= 0%                                                                                                                                       | >= -10% |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                           | <p>Disposer d'une flotte automobile "propre"</p>                                                                                            |         |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                           | <p><i>Taux de véhicules hybrides/électriques</i></p>                                                                                        |         |         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                           | <table border="1"> <tr> <td data-bbox="823 1415 1120 1478">2022</td> <td data-bbox="1126 1415 1410 1478">2024</td> </tr> </table>           | 2022    | 2024    |
| 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2024                                                                      |                                                                                                                                             |         |         |
| <table border="1"> <tr> <td data-bbox="823 1487 1120 1550">&gt;= 20%</td> <td data-bbox="1126 1487 1410 1550">&gt;= 50%</td> </tr> </table>                                                                                                                                                                                     | >= 20%                                                                    | >= 50%                                                                                                                                      |         |         |
| >= 20%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | >= 50%                                                                    |                                                                                                                                             |         |         |
| <p>Réduire la consommation d'électricité par salarié</p>                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                           |                                                                                                                                             |         |         |
| <p><i>Variation de la consommation électrique par salarié</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                           |                                                                                                                                             |         |         |
| <table border="1"> <tr> <td data-bbox="823 1783 1120 1845">2022</td> <td data-bbox="1126 1783 1410 1845">2024</td> </tr> </table>                                                                                                                                                                                               | 2022                                                                      | 2024                                                                                                                                        |         |         |
| 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2024                                                                      |                                                                                                                                             |         |         |
| <table border="1"> <tr> <td data-bbox="823 1854 1120 1906">&lt;= 0%</td> <td data-bbox="1126 1854 1410 1906">&gt;= -10%</td> </tr> </table>                                                                                                                                                                                     | <= 0%                                                                     | >= -10%                                                                                                                                     |         |         |
| <= 0%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | >= -10%                                                                   |                                                                                                                                             |         |         |

Prévenir et atténuer les incidences négatives en matière de consommation des ressources naturelles et de leurs recyclages liés à nos activités

Protection de l'environnement, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité

Réduire la consommation de papier par salarié, ainsi que le poids des impressions couleur

*Variation de la consommation de papier par salarié*

|      |      |
|------|------|
| 2022 | 2024 |
|------|------|

|       |       |
|-------|-------|
| <= 0% | <= 0% |
|-------|-------|

*Variation du nombre total d'impression*

|      |      |
|------|------|
| 2022 | 2024 |
|------|------|

|       |         |
|-------|---------|
| <= 0% | >= -20% |
|-------|---------|

*Variation du taux d'impression en couleurs*

|      |      |
|------|------|
| 2022 | 2024 |
|------|------|

|       |         |
|-------|---------|
| <= 0% | >= -20% |
|-------|---------|

Réduire la consommation d'eau par salarié

*Variation de la consommation d'eau*

|      |      |
|------|------|
| 2022 | 2024 |
|------|------|

|                                              |         |
|----------------------------------------------|---------|
| Avoir la donnée provenant du bailleur Nexity | >= -20% |
|----------------------------------------------|---------|

Réduire la production de déchets par salarié

*Variation du poids de déchets recyclés*

|      |      |
|------|------|
| 2022 | 2024 |
|------|------|

|       |        |
|-------|--------|
| >= 0% | >= 20% |
|-------|--------|

# AXE 3

## CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA GESTION D'ACTIFS

| Leviers                                                                                                                                                                                                      | Domaines ESG concernés                                        | Objectifs                                                                       |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Soutenir les communautés locales par des actions de solidarité, et promouvoir les meilleures pratiques en matière de développement et d'investissement responsable auprès de la communauté des investisseurs | Activités de solidarité et d'influence auprès des communautés | Consolider l'assiette des dons et mécénats auprès de diverses communautés       |         |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | <i>Variation des montants des dons</i>                                          |         |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | 2022                                                                            | 2024    |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | >= 0%                                                                           | >= 20 % |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | Promouvoir le développement durable auprès de la communauté des investisseurs   |         |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | <i>Nombre de publications réalisées autour du DD et de l'IR</i>                 |         |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | 2022                                                                            | 2024    |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | >= 3                                                                            | >= 5    |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | <i>Nombre d'évènements organisés autour du DD et de l'IR</i>                    |         |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | 2022                                                                            | 2024    |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | >= 2                                                                            | >= 2    |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | <i>Nombre d'actions de communications réalisées autour du DD et de l'IR</i>     |         |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | 2022                                                                            | 2024    |
| >= 20                                                                                                                                                                                                        | >= 60                                                         |                                                                                 |         |
| Intégrer l'investissement responsable comme élément fortificateur de la stratégie DD                                                                                                                         | -                                                             | Maintenir le poids de l'ensemble des produits labellisés sur les encours totaux |         |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | <i>Part des fonds labellisés en %</i>                                           |         |
|                                                                                                                                                                                                              |                                                               | 2022                                                                            | 2024    |

|  |  |                                                                                      |         |
|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|
|  |  | -                                                                                    | >= 60 % |
|  |  | Maintenir le taux de couverture des fonds classés article 8 et 9 SFDR                |         |
|  |  | <i>Part des fonds classés article 8 et 9 SFDR</i>                                    |         |
|  |  | 2022                                                                                 | 2024    |
|  |  | -                                                                                    | >= 85 % |
|  |  | Augmenter le taux de couverture des sociétés analysées sous l'outil ABA              |         |
|  |  | <i>Nombre de sociétés contactées dans le cadre de campagnes d'engagement ciblées</i> |         |
|  |  | 2022                                                                                 | 2024    |
|  |  | -                                                                                    | >= 30   |
|  |  | <i>Nombre de sociétés suivies / analysées</i>                                        |         |
|  |  | 2022                                                                                 | 2024    |
|  |  | -                                                                                    | >= 500  |

# 04

## MODALITES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

A

**Pilotage des objectifs  
et des résultats**

---

B

**Gouvernance  
« Développement Durable »**

---

C

**Ressources humaines  
et techniques**

---



## IV. MODALITES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de décliner sa stratégie de Développement Durable sur le plan opérationnel, DNCA Finance s'est dotée de ressources humaines et techniques appropriées. Les moyens mis à disposition de DNCA Finance sont consolidés par :

Un pilotage régulier des objectifs et des résultats associés ;

La mise en place d'une **gouvernance** appropriée, permettant à l'entreprise de faire un lien explicite entre la conduite des opérations et les grandes orientations stratégiques ;

Le recours à un **processus d'amélioration continue**, par lequel, pour chaque action de responsabilité, des indicateurs clés sont retenus pour en mesurer la progression, des objectifs sont fixés, et la confrontation des résultats à ces objectifs permet de réviser, le cas échéant, les orientations stratégiques associées aux actions concernées ;

L'implication de la société de gestion dans les **initiatives de place**, lui permettant d'être un contributeur aux « meilleures pratiques »

### 1. Pilotage des objectifs et des résultats

Le pilotage de la stratégie de Développement Durable est exercé par application du « **Principe de l'amélioration continue** », selon lequel une analyse de la confrontation des résultats aux objectifs est réalisée afin d'apprécier le niveau des impacts et identifier les **voies de progrès** qui permettront de réorienter la stratégie de Développement Durable si nécessaire.

Le recours à des Indicateurs Clés de Performance quantitatifs est un gage de qualité de notre processus. Cela permet à DNCA Finance d'exercer le suivi de l'efficacité des actions déployées dans le cadre de la stratégie de Développement Durable. Dans un souci de transparence, d'homogénéité et de comparabilité, DNCA Finance utilise les standards du **Global Reporting Initiative (GRI)**<sup>18</sup> dans leur dernière version (2021), et réalise une **correspondance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)**<sup>19</sup> concernés (cf. Section précédente).



#### Référentiels utilisés par DNCA Finance pour mesurer et suivre les impacts ESG de ses activités

<sup>18</sup> La Global Reporting Initiative (GRI) est un standard de reporting établi par le GSSB (Global Sustainability Standard Board), une organisation internationale indépendante qui aide les entreprises, les Etats et les autres organisations à reporter publiquement sur leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux, et à montrer comment elles contribuent au développement durable (j w u 4 1 y y 0 m d c t g r q t v p i 0 t i 1). Les objectifs recherchés par les standards GRI sont de :

- o Disposer d'une structure d'informations flexible (pertinence, facilité de mise à jour)
- o Permettre de :
  - Répondre aux obligations réglementaires (articulation avec les référentiels des principaux textes de responsabilité sociétale)
  - Proposer un langage commun pour l'information non financière (universalité, compréhension)
  - Diffuser une information crédible et robuste (répondant aux attentes des différentes parties-prenantes et à l'intérêt général)

<sup>19</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

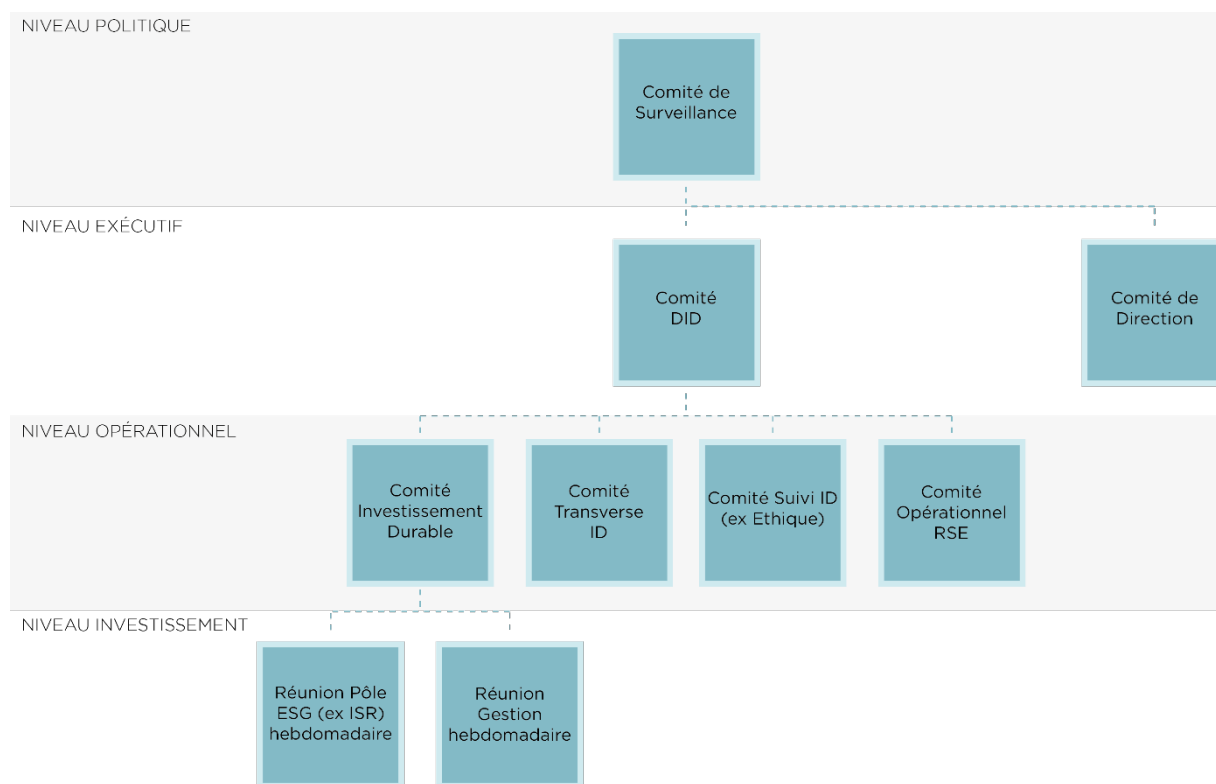
Le lien entre les ODD et les impacts de nos activités nous permet de mettre en évidence les contributions de DNCA Finance à l'intérêt général ainsi que de cibler les enjeux ESG qui sont naturellement adressables.

La démarche de Développement Durable de DNCA Finance cible plus spécifiquement 11 ODD :

- ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge
- ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

## 2. Gouvernance « Développement Durable »

DNCA Finance a adapté sa gouvernance afin d'intégrer au mieux les critères ESG dans l'ensemble de ses pratiques. La gouvernance « Développement Durable » est ainsi constituée de plusieurs instances :



### Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)

L'objectif du Comité DID est de définir les orientations stratégiques des politiques de Développement Durable et d'Investissement Durable de DNCA Finance, dont les orientations concernant le climat et la biodiversité, en cohérence avec les orientations ESG du Conseil de surveillance. Ses principales missions sont :

- Déterminer les orientations stratégiques en matière de développement durable et d'investissement responsable :
  - Traduire et prendre en compte les orientations des actionnaires de DNCA Finance en matière de développement durable et d'investissement durable ;
  - Définir les engagements de développement durable de DNCA Finance en tant qu'entreprise, notamment les engagements dans la fonction Investissement, de manière définitive
- Définir et faire évoluer les politiques ESG :
  - Développement durable et ses composantes ;
  - Investissement responsable et ses composantes ;
  - Conception des politiques ;
  - Evolution des politiques (sur propositions des Comités ID, Opérationnel RSE, autres Comités, ensemble des parties prenantes dont actionnaires).
- Dresser le bilan de la mise en œuvre opérationnelle des politiques ESG sur l'année écoulée, en particulier à travers la production des reportings associés (rapport RSE, rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.), et en tirer les enseignements nécessaires à la révision des orientations stratégiques / des politiques ESG.

Le Comité DID est composé des membres du Comité exécutif, de la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, de la Responsable du Pôle de Gestion et d'Expertise Investissement Responsable, ainsi que des représentants des principales fonctions de l'entreprise (risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...).

Par application du « Principe d'intégration ESG », les orientations définies par le Comité DID sont déclinées sur le périmètre de l'Investissement Responsable au travers des 3 autres comités suivants <sup>20</sup> :

- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)

#### Comité opérationnel RSE

**L'objectif du Comité opérationnel RSE est de définir, déployer et suivre les processus de développement durable de DNCA Finance. Le comité se réunit deux fois par an. Les membres qui composent cette gouvernance sont les suivants :**

|                                                                                                      |                                                                                     |                                                                                       |                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|                     |    |     |  |
| <b>Jean-Charles MERIAUX</b><br>Directeur associé et Directeur de la gestion                          | <b>Thomas PEAN</b><br>Directeur du Développement du Benelux                         | <b>Christèle CHAMBON</b><br>Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne       | <b>Carole MARTIN</b><br>Responsable Ressources Humaines                             |
|                   |  |  |                                                                                     |
| <b>Alban DE MARGNAN</b><br>Commercial épargne salariale, membre du Comité Social et Economique (CSE) | <b>Caroline LEGREZ</b><br>Responsable du pôle DDQ Specialist                        | <b>Romain AVICE</b><br>Gérant ISR                                                     |                                                                                     |

### 3. Ressources humaines et techniques

La politique de Développement Durable de DNCA Finance est impulsée par le comité opérationnel RSE et se déploie dans chaque pôle et service (Ressources Humaines, Services Généraux, etc.) par l'intermédiaire de collaborateurs qui assurent le bon déroulement des opérations.

La centralisation des pratiques de Développement Durable au niveau du Comité opérationnel RSE permet d'assurer la cohérence de l'ensemble et de crédibiliser l'application du « Principe d'intégration ESG » sur la globalité de nos activités.

Depuis 2021, DNCA Finance enrichit sa démarche de développement durable en se dotant de moyens techniques tel que le Bilan Carbone <sup>21</sup>, réalisé pour la seconde année consécutive. De la même manière, la société de gestion a consolidé la rédaction de son rapport RSE pour la troisième année de suite. Ce rapport RSE est le référentiel d'application de la politique de Développement Durable de la société ; y figurent les orientations stratégiques, les leviers d'actions, les objectifs, les indicateurs de mesure et les résultats des actions ; il s'agit d'un outil de pilotage, qui, révisé chaque année, permet à chacun des collaborateurs de DNCA Finance d'être acteur du changement.

<sup>20</sup> Les rôles, les membres et les principales missions des trois instances ci-dessus sont détaillés dans la « Politique d'Investisseur Responsable » de DNCA Finance.

<sup>21</sup> Conformément aux standards de l'ADEME et de l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC).

# 05

## RESULTATS ET PERSPECTIVES

---

A

**Résultats**

---

B

**Perspectives**

---



## V. RESULTATS ET PERSPECTIVES

Les informations et statistiques présentées dans ce chapitre ont été collectées et sont reportées au niveau du groupe et par pays (France, Luxembourg, Italie).

### 1. Résultats

L'ensemble des résultats 2022 pour les trois axes stratégiques sont caractérisés par une couleur verte ou rouge synonyme d'atteinte ou non de l'objectif fixé lors du précédent rapport.

#### a. Résultats et actions sur l'axe 1 « Investir sur l'épanouissement de nos collaborateurs, facteur déterminant de la croissance de DNCA Finance »

##### 1) Synthèse des résultats

#### Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'absence de discrimination au sein des équipes de DNCA Finance pour en faire une source de richesse collective

| Objectifs                                                                                           | Indicateurs                                                                                                                | Objectifs 2022                         | Cibles à 2024                                                                                                     | Résultats 2021 | Résultats 2022                    | Variation 21/22 | Codification GRI                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Promouvoir la diversité sous toutes ses formes au sein des équipes de DNCA Finance                  | Signature de la Charte Diversité la 1ère années et satisfaction des conditions de la Charte Diversité les années suivantes | Signature de la Charte de la Diversité | Satisfaction des conditions de la Charte Diversité (diffusion de 2 actions de Diversité sur le site de la Charte) | NA             | <b>Objectif reconduit en 2023</b> | NA              | 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés |
| Parvenir à un équilibre Hommes / Femmes dans les effectifs de DNCA Finance                          | "Taux de femmes                                                                                                            | Variation n/n-1 % Taux de femmes >= 0  | >= 10% (par rapport à N-2)                                                                                        | 35%            | 36%                               | <b>3%</b>       | 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés |
| Favoriser l'emploi des seniors                                                                      | (Nombre de femmes / total employés)"                                                                                       | Taux d'emploi des seniors >= 7%        | >=7%                                                                                                              | 9%             | <b>7%</b>                         | -18%            | 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés |
| Disposer d'une proportion significative de personnes handicapées dans les effectifs de DNCA Finance | Taux d'emploi des seniors (Nombre de salariés de + de 55 ans / total employés)                                             | Taux de personnes handicapées >0%      | >= 6%                                                                                                             | 0%             | <b>1,02%</b>                      | +               | 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés |

**Faciliter l'intégration et la progression des collaborateurs de DNCA Finance sur la durée, et leur donner les moyens de renforcer / développer leurs compétences (par la formation) et de s'épanouir au sein de l'entreprise (par les possibilités de mobilité interne qui leur sont offertes)**

| Objectifs                                             | Indicateurs                                                                                        | Objectifs 2022                                                | Cibles à 2024              | Résultats 2021 | Résultats 2022 | Variation 21/22 | Codification GRI                                                |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------|
| Créer des emplois durables                            | Taux de recrutement (Nombre d'emplois nouvellement créés / total de postes existants)              | Variation n/n-1 Taux de recrutement >= 0                      | >= 10% (par rapport à N-2) | 10%            | <b>9%</b>      | <b>-14%</b>     | 401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation des employés |
| Réduire les emplois précaires au sein de DNCA Finance | Taux de CDD (Nombre de CDD / total contrats)                                                       | Taux de CDD <= 5%                                             | <= 3%                      | 1,9%           | <b>1,8%</b>    | <b>0%</b>       | NA                                                              |
| Améliorer la formation des collaborateurs             | Taux d'accès à la formation (Nombre de bénéficiaire de formation non obligatoire / Effectif total) | Variation n/n-1 Taux d'accès à la formation >= 0%             | >=0% (par rapport à N-2)   | 47,6%          | <b>83%</b>     | <b>74%</b>      | NA                                                              |
|                                                       | Nombres d'heures de formation par salarié                                                          | Variation n/n-1 Nombre d'heures de formation par salarié >=0% | >= 10% (par rapport à N-2) | 21,1           | <b>25,4</b>    | <b>20%</b>      | 404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé     |
|                                                       | Taux de dépenses de formation (dépenses de formation en % de la masse salariale)                   | Variation n/n-1 Taux de dépenses de formation >= 0%           | >= 10% (par rapport à N-2) | 0,44%          | <b>0,43%</b>   | <b>-2%</b>      | NA                                                              |

**Faire des salariés de DNCA Finance des collaborateurs heureux et satisfaits de travailler ensemble**

| Objectifs                                                                                                           | Indicateurs                   | Objectifs 2022                                                      | Cibles à 2024 | Résultats 2021 | Résultats 2022 | Variation 21/22 | Codification GRI           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|----------------|-----------------|----------------------------|
| Améliorer la santé et la sécurité au travail, notamment réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail | Nombre d'accidents du travail | Nombre d'accidents du travail année n <= 3 (objectif zéro accident) | < 1           | 0              | <b>2</b>       | <b>+2</b>       | 403-9 Accidents du travail |
| Améliorer l'équilibre vie personnelle / vie                                                                         | Nombre de places en crèche    | Nombre de place en crèche >= 10                                     | >= 12         | 10             | <b>12</b>      | <b>+2</b>       | NA                         |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                          |                                                    |                            |        |                                   |             |                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------|--------|-----------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------|
| professionnelle et contribuer au "mieux vivre"                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                          |                                                    |                            |        |                                   |             |                                                                 |
| Protéger les données personnelles et préserver l'identité des collaborateurs (mise en place RGPD, formation anti-piratage)                                                                                                                                                           | Nombre de campagnes de phishing                                                                          | Nombre de campagnes de phishing année n >= 10      | >= 10                      | 13     | <b>12</b>                         | <b>-8%</b>  | NA                                                              |
| Enrichir les offres et le niveau de prestations du CSE (subventions, crèche, offre sportive...) en k€                                                                                                                                                                                | Budget global du CSE (fonctionnement + œuvres sociales)                                                  | Variation n/n-1 Budget total CSE >= 0              | >= 10% (par rapport à N-2) | 320    | <b>404,5</b>                      | <b>26%</b>  | NA                                                              |
| Augmenter le taux de satisfaction des collaborateurs dans la durée                                                                                                                                                                                                                   | Taux de satisfaction des salariés (Nombre d'employés satisfaits / total effectif)                        | Faire 1ère enquête de satisfaction                 | >= 75%                     | NA     | <b>Objectif reconduit en 2023</b> | <b>N/A</b>  | NA                                                              |
| Réduire les départs volontaires liés à une insatisfaction ou à un manque de motivation (démission, départ anticipé en retraite, rupture période d'essai et rupture conventionnelle à l'initiative du collaborateur), les départs involontaires, le turnover et le taux d'absentéisme | Taux de départs volontaires (Nombre de départs volontaires / total effectif)                             | Taux de départs volontaires année n <= 5%          | <= 5%                      | 4,68%  | <b>3,75%</b>                      | <b>-20%</b> | 401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation des employés |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Taux de départs involontaires (Nombre de départs involontaires / total effectif)                         | Taux de départs involontaires année n <= 5%        | <= 5%                      | 2,67%  | <b>2%</b>                         | <b>-25%</b> | 401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation des employés |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Taux de turnover                                                                                         | Taux de turnover année n <= 15%                    | <= 15%                     | 11,19% | <b>8,44%</b>                      | <b>-25%</b> | 401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation des employés |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Nombre de jours d'absence par employé                                                                    | Nombre de jours d'absence par employé année n <= 5 | <= 5                       | 6      | <b>4</b>                          | <b>-33%</b> | NA                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Taux d'absentéisme (nombre de jours d'absence / nombre de jours théoriquement travaillés sur la période) | Taux d'absentéisme année n <= 2%                   | <= 2%                      | 1,74%  | <b>1,1%</b>                       | <b>-37%</b> | NA                                                              |

## 2) Analyse et commentaires des résultats

### L'ESSENTIEL POUR 2022



- Reprise de l'organisation d'évènements corporate : soirées pour les collaborateurs et autres activités.



- Mise à disposition d'un espace de restauration pour les collaborateurs et l'ensemble des locataires du site.



- Mise en place des campagnes de sensibilisation sur le handicap et la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé à destination de l'ensemble de ses salariés.



- Proposition de formations et de certifications portant sur la finance durable et l'ISR.

La dimension humaine de notre métier est essentielle. Nous la considérons comme l'atout indispensable d'une collaboration réussie entre toutes les forces vives de l'entreprise ainsi que dans les relations avec nos clients et nos partenaires.

#### **Culture d'entreprise et organisation des Ressources Humaines**

Le département des Ressources Humaines est composé d'une Responsable des Ressources Humaines et d'une Responsable du Développement des compétences / Chargée des Ressources Humaines.

Sa mission consiste à :

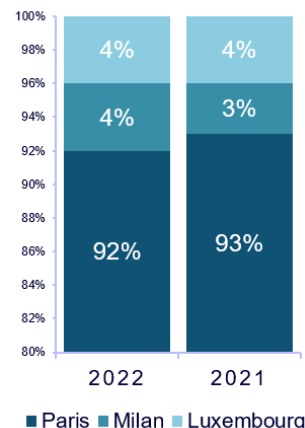
- Faciliter la vie des salariés depuis leur intégration tout en veillant à la performance de l'entreprise
- Accompagner les salariés et les managers dans leurs travaux quotidiens
- Apporter support et conseil au Comité exécutif
- Développer la digitalisation de l'entreprise avec de nouveaux outils qui améliorent l'expérience collaborateur et optimisent la gestion des Ressources Humaines

Chaque employé reçoit le Code de Conduite du Groupe Natixis ainsi que le Code de Déontologie DNCA Finance. L'objectif est de développer une culture d'éthique et de transparence au sein de l'entreprise.

### 1) Répartition géographique des salariés

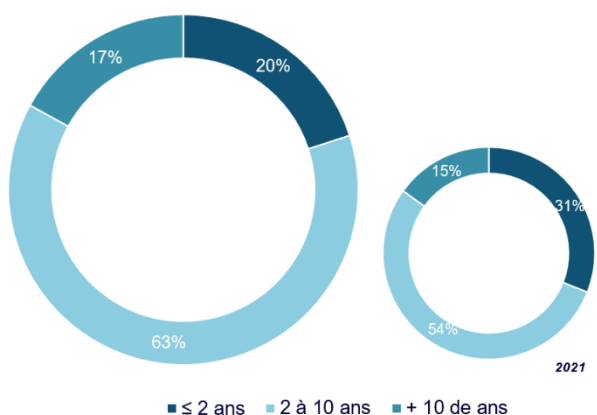
DNCA Finance est une entreprise multiculturelle (11 nationalités et 15 langues parlées) composée de 164 collaborateurs au 31 décembre 2022 contre 156 fin 2021 répartis entre Paris, Milan et Luxembourg.

En 2022, l'effectif DNCA Finance de Paris représente 92% de l'effectif DNCA Finance Groupe.



### 2) L'ancienneté des salariés

#### ANCIENNETÉ DES SALARIÉS DE DNCA FINANCE EN 2022



**L'âge moyen des salariés de DNCA Finance est de 40 ans.**

### 3) Politique de rémunération

La politique de rémunération est définie et formalisée par le Comité exécutif de DNCA Finance ; elle est approuvée par Natixis Investment Managers (NIM). La politique de rémunération de DNCA Finance vise à promouvoir une gestion saine et efficace des risques tout en limitant la prise de risques excessifs afin d'éviter des conflits d'intérêts liés à une prise de risque allant à l'encontre des intérêts de nos clients. Cette politique a été mise à jour en date du 17 mai 2021 selon la réglementation européenne SFDR EU2019/2088.

La structure de rémunération est la même pour tous les collaborateurs du Groupe DNCA Finance et est composée en trois parties :

- Rémunération fixe
- Rémunération variable individuelle
- Rémunération variable collective (périmètre France)

La rémunération variable individuelle est définie par le Comité exécutif selon les critères suivants :

- L'Enveloppe totale de rémunération variable est déterminée en pourcentage de l'EBITDA
- L'Enveloppe est validée par le Comité des Rémunérations Natixis
- Une approche Bottom/Up est utilisée pour déterminer la contribution individuelle de tous les services

La rémunération variable collective (participation) a atteint le plafond réglementaire depuis 2016. Ce niveau implique une égalité des sommes perçues entre tous les salariés de DNCA Paris. Le montant peut représenter plus de 50% de la rémunération fixe.

Les conflits d'intérêts sont limités en définissant des critères séparés pour les fonctions de Conformité, Contrôle Interne et Contrôle des Risques qui sont indépendants des résultats des fonctions dont les opérations sont contrôlées.

Modalités de versement :

- Le versement d'un minimum de 50% de la rémunération variable est effectué de manière différée dans les trois prochains exercices, pour le personnel identifié. Le composant différé est ainsi indexé sur la performance d'un panier de fonds visant un alignement de l'intérêt des collaborateurs avec celui des investisseurs
- Le panier de fonds devant refléter la gamme de fonds et actifs gérés par DNCA Finance fait l'objet d'une revue annuelle concernant sa composition et pondération

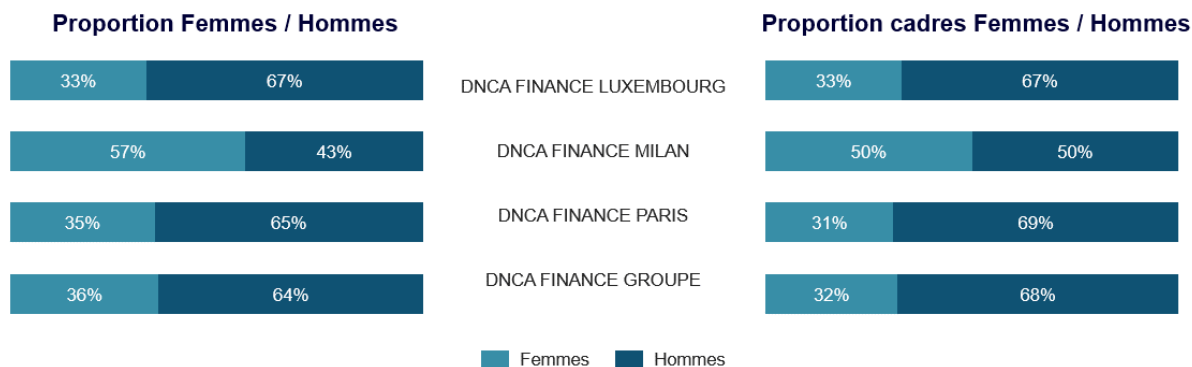
Mesures de réduction/élimination des rémunérations variables :

- Le constat d'un EBITDA négatif peut engendrer la réduction ou l'élimination complète des éléments différés. Cette décision est prise par le Comité exécutif de DNCA Finance et validée par le Comité de surveillance, Natixis Investment Managers puis par le Comité de Rémunérations de Natixis
- En cas de licenciement pour faute d'une personne concernée, le montant différé peut aussi être réduit ou éliminé par DNCA Finance
- En conformité avec la réglementation SFDR entrée en vigueur le 10 mars 2021, le montant de l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles discrétionnaires peut être réduit ou annulé (ainsi que le cas échéant les échéances en cours d'acquisition ou au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées) dans le cas où un risque environnemental, social ou gouvernemental se concrétise en affectant de manière significative la valeur des actifs gérés.

## Diversité

### 1) Promotion de la diversité

AU 31/12/2022, DNCA Finance Groupe employait 164 salariés :



En 2022, aucune femme n'est présente au Comité de surveillance.

DNCA Finance est déjà inclusif dans ses campagnes de recrutement et publie des offres sans discrimination de genre. Une nouvelle campagne de promotion de la diversité sera déployée sur les offres d'emploi en 2023.

La page carrière indique comment DNCA Finance valorise la Diversité au sein de ses équipes, convaincue que la mixité des profils est une source de créativité, d'innovation et d'enrichissement mutuel.

L'adhésion à la Charte de la Diversité n'a pu être réalisé en 2022. Cet objectif est reconduit en 2023.

### 2) Proportion de personnes ayant la Reconnaissance Qualité de Travailleurs Handicapés

Selon l'effectif en ETP au 31/12/2022, 1,02 % des salariés ont effectué la démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et sont reconnus comme tels. Sur les 8 unités requises, il y a 0,79 unités de Bénéficiaires à l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH).



Les locaux de DNCA Finance sont adaptés pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant (large porte, rampe, WC adaptés). A l'entrée de l'immeuble, un monte-charge desservant l'ensemble des étages est disponible.

Par ailleurs, DNCA Finance a recours à des travailleurs porteurs de handicap par l'intermédiaire d'Etablissement et Service d'Aide par le Travail, notamment pour l'achat d'une partie des fournitures de bureau.

DNCA Finance intègre sur l'ensemble de ses publications d'offres de stage ou d'emploi sur son espace dédié, l'information selon laquelle le poste est ouvert aux personnes en situation de handicap.

Pendant l'année 2022, DNCA Finance a enrichi ses offres d'emploi en y insérant un paragraphe spécifique sur le handicap. Désormais, la société bénéficie d'un accès à la plateforme de l'AGEFIPH qui permet de proposer des offres d'emploi uniquement auprès des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, lors d'une embauche d'un salarié en situation de handicap, et après autorisation de la personne concernée, une formation de son manager et de l'équipe qu'elle intégrera sera possible. DNCA Finance a également mis en place des campagnes de sensibilisations sur le handicap et sur la RQTH au travers d'une communication interne et du serious game « Bureau des séries » de Goods To Knows.

### 3) Egalité salariale

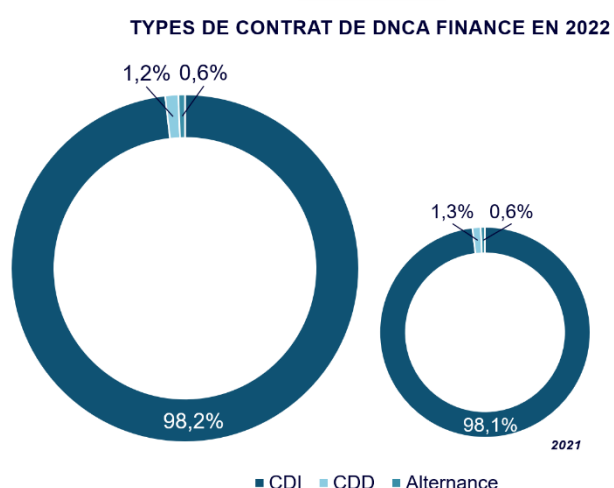
L'égalité Femmes/Hommes a été déclarée « Grande cause nationale du quinquennat » par le Président de la République en 2017. Un dispositif d'évaluation de l'égalité Femmes/Hommes est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés depuis 2019 : l'index égalité Femmes/Hommes (défini aux articles L.1142-7 et suivants, et D.1142-2 et suivants du Code du Travail).

Pour les entreprises de moins de 250 salariés, cet index est composé de 4 indicateurs dont la note globale est calculée sur 100 points. Au titre de l'année 2022, DNCA FINANCE a obtenu la note globale de **89/100**, qui se répartit comme suit :

- **39 / 40** : écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- **35 / 35** : écart de répartition des augmentations individuelles entre les hommes et les femmes
- **15 / 15** : taux de salariées augmentées après leur retour de congé maternité
- **0 / 10** : répartition sexuée des 10 salariés ayant les plus hautes rémunérations

**En dessous de 75 points, l'entreprise est dans l'obligation d'apporter des mesures correctives permettant de faire progresser les notes des indicateurs concernés.**

### Emploi



### Types de contrat

Les collaborateurs de DNCA Finance sont très majoritairement employés en Contrat à Durée Indéterminée (98% des collaborateurs). DNCA Finance a recours au CDD principalement dans le cadre de l'accroissement temporaire de l'activité.

*NB : les conventions de stage ne sont pas incluses dans la répartition des contrats de travail (les stagiaires n'étant pas salariés). En France, la part de stagiaires ne doit pas dépasser 15% de l'effectif sur une semaine, dans le respect du Code du travail.*

### 1) Formation et gestion de carrière

Afin de promouvoir les actions de formation et d'inciter les collaborateurs à faire le point sur leurs compétences acquises et à acquérir, les Ressources Humaines procèdent à une collecte annuelle des besoins de formation auprès de l'ensemble du personnel. Ces formations aident le collaborateur à s'adapter à sa fonction et à rester en veille sur la réglementation dans son corps de métier. Ces

formations sont majoritairement des formations liées à la fonction (métier, management), la prise en main de logiciels et des formations en langues étrangères. Au cours de l'exercice 2022, des suggestions de formations et de certifications sur la finance durable et l'ISR ont été proposées en interne (à titre d'exemple, 18 collaborateurs ont obtenu la certification en finance durable de l'AMF). De plus, le Projet de Transition Professionnel (PTP) ainsi qu'un bilan de compétences sont proposés au cas par cas au sein de la société.

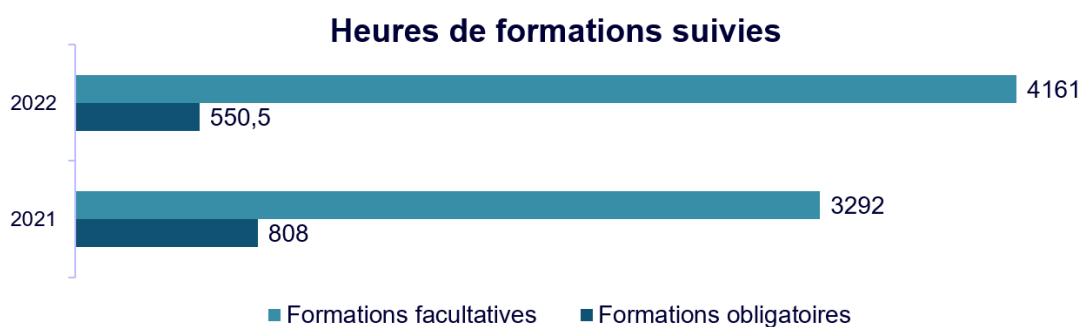
Certaines formations financées par DNCA Finance sont certifiantes ou diplômantes et accompagnent le collaborateur dans son développement de compétences et son évolution de carrière. Par ailleurs, d'autres formations sont imposées par la réglementation comme la Certification AMF, l'évaluation des connaissances MIF2, la formation DDA<sup>22</sup>, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, etc.

Les dépenses de formation en 2022 de DNCA Finance Paris représentent 0,43% de la masse salariale 2022 (0,44 % en 2021).

A ces dépenses s'ajoute la Contribution Unique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (CUFPA) qui est de 1,68 % de la masse salariale.

En 2022, 4711 heures de formations obligatoires et non obligatoires ont été réalisées par les collaborateurs de DNCA Finance Paris. Au regard de l'effectif total sur le site de Paris, 83,5 % des salariés ont eu accès à des formations non obligatoires.

40 managers ont suivi une formation intitulée « Prévenir les discriminations et favoriser la diversité ».



Pour 2023, DNCA Finance souhaite poursuivre l'intégration des sujets ESG dans son plan de formation.

## 2) Gestion des carrières et mobilité

La réglementation française (loi Avenir Professionnel) impose un entretien professionnel tous les deux ans à partir de deux ans d'ancienneté au sein d'une entreprise. Cet entretien permet au salarié de faire le point sur son évolution à son poste mais également sur ses souhaits de progression au sein de la société. Sur les 156 salariés actuels de DNCA Finance, 85 étaient éligibles à l'entretien professionnel pour l'exercice 2022. L'ensemble des 85 salariés a réalisé l'entretien professionnel, soit un total de 100 %. Lors de l'exercice 2023, les 71 autres salariés, plus ou moins les potentiels départs et/ou arrivées réaliseront, à leur tour leur entretien professionnel.

Au-delà de l'aspect réglementaire, depuis 2020, DNCA Finance fixe un entretien annuel à 100 % des salariés ; une obligation dans le cadre de la politique de rémunération interne. Afin d'encourager les entretiens, les managers ont été formés sur les entretiens annuels et les entretiens professionnels

La direction s'efforce de répondre au mieux aux demandes de mobilité interne lorsqu'une opportunité se présente, compte tenu de la taille de l'entreprise et de la spécificité des métiers.

## **Climat social et conditions de travail**

### 1) Santé et sécurité au travail

En 2022, DNCA Finance a recensé 2 accidents de travail ou de trajet (0 en 2021). En moyenne, entre 0 et 2 accidents par an sont enregistrés.

<sup>22</sup> Directive sur la Distribution d'Assurances

Soucieux de l'importance de la qualité de vie au travail et de la prévention en matière de risques psychosociaux, un document unique d'évaluation des risques a été mis en place en 2017. De plus, une communication sur les déplacements à vélo et l'interdiction de descendre à vélo dans le parking a été envoyé 2022 à l'ensemble des salariés afin d'éviter tout risque de collision.

Des formations sur la sécurité Incendie (guide file /serre file, manipulation des extincteurs) et le secourisme (manipulation des défibrillateurs automatisés externes et initiation aux gestes qui sauvent) sont également organisées pour les collaborateurs qui se portent volontaires.

Avant l'exercice 2022, les dernières formations sécurité remontaient à 2018. La période du Covid et le télétravail à 100% qui en a découlé ont retardé le plan de formation à la sécurité, qui ne peut se faire qu'en présentiel.

En 2022, les formations sur la sécurité ont de nouveau eu lieu :

- La manipulations des extincteurs : 23 participants ;
- Défibrillateurs Automatisé Externe et gestes qui sauvent : 29 participants ;
- Evacuation incendie (guide file, serre file) ; 17 participants.

Au quotidien, DNCA Finance met à disposition un espace cafétéria par étage. Ces cafétérias mettent à disposition gratuitement des fruits frais, biscuits secs, boissons chaudes et froides à l'ensemble des collaborateurs. Des actions de sensibilisations sur l'alimentation sont à prévoir en 2023.

Depuis fin 2022, les collaborateurs ont désormais accès à un espace de restauration, en partage avec les autres locataires du site.

En 2023, DNCA Finance aimerait proposer des ateliers internes - par le biais d'intervenants externes - sur le bien-être, l'alimentation, la gestion de la parentalité, le sommeil ou encore la posture à adopter devant l'écran. DNCA Finance équipe ses salariés, sur ordonnance médicale, en mobiliers ou aménagements spécifiques.

## 2) Conciliation vie personnelle/vie professionnelle

DNCA Finance a mis en place un plan de soutien au congé de maternité et paternité. DNCA Finance maintient 100% des salaires pour les congés maternité et paternité à partir d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

En 2015, DNCA Finance a proposé le co-financement de places en crèche. Elle a mis en place depuis 2018 le dispositif « Ma Place En Crèche » (désormais renommé « Les Parents Zens ») pour un budget initial de 10 places annuelles à disposition de ses salariés de Paris (160 000 euros net par an) avec une commission d'attribution une fois par an. Un avenant au contrat a été rédigé en 2022, afin d'augmenter le nombre de places à 12. Au 31/12/2022, ces places représentent 7,90 % de l'effectif total du site de Paris et 12,63 % de la tranche « 30/45 ans » permanent.

Depuis la crise sanitaire survenue en 2020, DNCA Finance a mis en place un modèle hybride de travail avec la possibilité de combiner le télétravail (deux jours par semaine maximum pour Paris et Milan, un jour par semaine pour Luxembourg) et le travail en présentiel au bureau. Afin de pérenniser ce mode d'organisation, un accord Télétravail a été conclu avec les représentants du personnel de DNCA Paris en septembre 2020 et est toujours en vigueur. Pour le site de Luxembourg, une charte Télétravail a été rédigée en juillet 2022. De plus, afin d'améliorer les conditions de travail à domicile, DNCA Finance accompagne les salariés qui en expriment le besoin pour l'achat d'un écran.

DNCA Finance a mis en place le baromètre Lucca qui a pour objectif d'inciter les salariés à communiquer sur leur humeur du jour. En 2023, DNCA Finance aimerait lancer Poplee Engagement, nouveau service de l'interface Lucca permettant de sonder les équipes à l'aide d'enquêtes portant sur la qualité de vie et les conditions de travail (charge de travail, engagement, télétravail, formations, sens etc...). Les réponses recueillies permettent la co-construction de meilleures conditions de travail au sein de DNCA Finance. Le but est de créer de la transparence et d'échanger sur des problématiques qui touchent l'ensemble des salariés.

En 2023, DNCA Finance aimerait proposer des ateliers internes - par le biais d'intervenants externes - sur l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

Enfin, un devis pour une certification promouvant la QVT (Qualité de Vie au Travail) sera envisagé en 2023.

### 3) RGPD et protection contre le phishing

Concernant la protection des données personnelles, DNCA Finance a mis en œuvre une politique rigoureuse en ligne avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). En 2022, 12 campagnes de phishing ont été effectuées, correspondant à un rythme mensuel.

En complément, DNCA Finance a effectué un test d'intrusion en « Red Team » qui a également comporté une phase d'attaque employant le phishing ciblant plus spécifiquement quelques collaborateurs.

Par ailleurs, la politique de protection des données personnelles a été mise à jour pour préciser les cas de violation de données et référencer la procédure de gestion des incidents SSI.

Dans ce cadre, des actions ont été appliquées afin de renforcer la cybersécurité de l'entreprise :

- Poursuite du déploiement des mécanismes d'authentification à deux facteurs
- Renforcement de la protection des e-mails avec la mise en œuvre d'une solution basée sur l'intelligence artificielle
- Migration vers une solution de filtrage Web en Cloud afin d'homogénéiser la sécurité même en cas de mobilité ou télétravail
- Sensibilisation des collaborateurs avec deux modules de formation orientés sur le rôle individuel de chacun
- Mise en œuvre des correctifs identifiés lors de l'audit de sécurité interne et externe mené sur l'infrastructure de DNCA Finance Groupe en 2021
- Réalisation d'un audit de code du site internet de la société

### 4) Bien-être des collaborateurs

**Par l'intermédiaire du Comité Social et Economique (CSE), DNCA Finance mène une politique sociale engagée en faveur de ses collaborateurs. Ce comité possède deux budgets établis et suivis chaque année de façon distincte :**

- Le budget de fonctionnement qui s'élève à 229 648 €, en hausse de 33 % par rapport à 2021. Ce budget permet au CSE d'exercer ses missions de manières indépendantes.
- Le budget des œuvres sociales qui s'élève à 174 856 €, en hausse de 19 % par rapport à 2021 ; il est destiné au bien-être des salariés et doit servir à leur épanouissement culturel et social.

**En 2022, le CSE de DNCA Finance a réalisé plusieurs prestations :**

- Une course de karting au RKC pour environ 30 collaborateurs
- Deux matchs de football entre collaborateurs à Urban Soccer
- Des cours de Yoga dans les locaux de DNCA Finance à raison de 2 cours par mois
- Un « Noël des enfants » au Grand Rex pour environ 150 personnes
- Une commande de cartes cadeaux de 30 € pour une centaine d'enfants de collaborateurs âgés de moins de 14 ans.
- Une soirée de Noël (présentation CSE, dîner et soirée) entre collaborateurs chez Pedzouille à Paris) pour 130 personnes
- Une subvention de 360 € sur l'année et une subvention exceptionnelle de 120 € pour l'ensemble des collaborateurs couvrant des activités culturelles, sportives, et frais de voyages.

**La progression du budget 2022 (+26%) est exceptionnelle du fait d'une hausse significative de la masse salariale due aux commissions de surperformance. Cela ne sera vraisemblablement pas le cas pour 2023.**

Pour l'année 2023, le CSE de DNCA Finance prévoit l'organisation d'un Escape Game, de courses de karting, de parties de pétanque et d'autres événements.

DNCA Finance aimerait également organiser de manière trimestrielle des petits déjeuners inter-équipes pour favoriser la cohésion entre salariés.

#### 5) Couverture Mutuelle / prévoyance / convention collective

##### **En France, l'ensemble des Collaborateurs :**

- Est couvert par un contrat groupe de mutuelle dit « Responsable » (obligatoire en France)
- Bénéficie d'un contrat de prévoyance
- Est couvert par la Convention collective Nationale des Sociétés Financières (IDCC 478)

Au Luxembourg :

- La succursale du Luxembourg ne dépend pas d'une convention collective nationale mais l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un contrat groupe Retraite et Prévoyance.
- 33 % des collaborateurs ont choisi de souscrire une mutuelle privée par le biais de DNCA Finance Luxembourg.
- La mutuelle employeur n'est pas obligatoire au Luxembourg, la sécurité sociale étant plus avantageuse.

En Italie :

- L'ensemble des collaborateurs est couvert par la Convention Collective Nationale pour les managers et domaines professionnels dépendant du crédit des sociétés financières et instrumentale.
- L'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un contrat groupe de prévoyance et de mutuelle.

5) Principaux indicateurs de performance sociale de DNCA Finance Groupe en 2022



Taux de départ  
volontaire  
**3,75%**

4,68% en 2021



Taux de départ  
involontaire  
**2%**

2,67% en 2021



Turnover  
**8,44%**

11,19% en 2021



Taux de  
recrutement  
**8,57%**

10% en 2021



Nombre moyen  
de jours d'absence  
par employé  
**4**

6 en 2021



Taux  
d'absentéisme  
**1,10%**

1,74% en 2021

**Départ volontaire** : démission, départ en retraite, rupture période d'essai et rupture conventionnelle à l'initiative du collaborateur.

**Départ involontaire** : rupture en période d'essai et rupture conventionnelle à l'initiative de l'entreprise.

**Taux de recrutement** : pourcentage d'emplois sur les postes nouvellement créés sur le nombre total de postes existants.

**Taux d'absentéisme** : nombre de jours d'absence\* sur une période, divisé par le nombre de jours théoriquement travaillés sur la période.

\*NB : absences non incluses dans le calcul du taux d'absentéisme : congés payés, jours de repos et de récupération, congés de maternité/paternité.

Absences incluses : arrêt maladie/accidents travail, congés pathologique, congé enfant malade, grossesses/PMA, congés sans solde, congés conventionnels pour évènement familial (ex : mariage, naissance, obsèques, déménagement), absences injustifiées.



b. Résultats et actions sur l'axe 2 : « Maitriser les impacts environnementaux et sociaux de nos activités »

1) Synthèse des résultats

**Contribuer à l'intérêt général mondial en luttant durablement contre le réchauffement climatique et ses répercussions (notamment sociale), par l'atténuation de nos émissions de GES, ainsi que par l'adaptation de nos modes de fonctionnement (notamment en renforçant l'efficacité de nos consommations énergétiques)**

| Objectifs                                         | Indicateurs                                                                                              | Objectifs 2022                                                          | Cibles à 2024               | Résultats 2021 | Résultats 2022 | Variation 21/22 | Codification GRI                               |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|----------------|-----------------|------------------------------------------------|
| Réduire les émissions de GES par salarié          | Taux d'émissions de GES (émissions de GES (en tCO2) par salarié hors poste investissement)               | Variation n/n-1 Taux d'émissions de GES <= 0                            | >= -10% (par rapport à N-2) | 29             | <b>46</b>      | <b>59%</b>      | 305-5 Réduction des émissions de GES           |
| Disposer d'une flotte automobile "propre"         | Taux de véhicules hybrides / électriques (nombre de véhicules hybrides ou électriques / total véhicules) | Taux de véhicules hybrides / électriques >= 20%                         | >= 50%                      | 30%            | <b>64%</b>     | <b>112%</b>     | 305-5 Réduction des émissions de GES           |
| Réduire la consommation d'électricité par salarié | Consommation électrique (en kWh) par salarié                                                             | Variation n/n-1 de la consommation électrique (en kWh) par salarié <= 0 | >= -10% (par rapport à N-2) | 1352           | <b>1145</b>    | <b>-15%</b>     | 302-4 Réduction de la consommation énergétique |

**Prévenir et atténuer les incidences négatives en matière de consommation des ressources naturelles et de leur recyclage liées à nos activités**

| Objectifs                                                                                 | Indicateurs                                  | Objectifs 2022                                                       | Cibles à 2024               | Résultats 2021 | Résultats 2022 | Variation 21/22 | Codification GRI                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|----------------|-----------------|--------------------------------------------------|
| Réduire la consommation de papier par salarié, ainsi que le poids des impressions couleur | Nombre de kg de papier consommés par salarié | Variation n/n-1 du nombre de kg de papier consommés par salarié <= 0 | >= -20% (par rapport à N-2) | 3,55           | <b>8,4</b>     | <b>137%</b>     | 301-1 Matières utilisées par poids ou par volume |
|                                                                                           | Nombre total d'impressions                   | Variation n/n-1 du nombre total d'impressions <= 0                   | >= -20% (par rapport à N-2) | 220000         | <b>301660</b>  | <b>37%</b>      | 301-1 Matières utilisées par poids ou par volume |
|                                                                                           | Taux d'impression couleur                    | Variation n/n-1 du taux d'impression couleur <= 0                    | >= -20% (par rapport à N-2) | 45%            | <b>39%</b>     | <b>-13%</b>     | 301-1 Matières utilisées par poids ou par volume |

|                                              |                                                    |                                                                |                             |     |                                   |             |                                                   |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----|-----------------------------------|-------------|---------------------------------------------------|
| Réduire la consommation d'eau par salarié    | Nombre de litres d'eau consommés par collaborateur | Faire une première estimation (en lien avec le bailleur)       | >= -20% (par rapport à N-2) | NA  | <b>Objectif reconduit en 2023</b> | <b>N/A</b>  | 303-5 Consommation d'eau                          |
| Réduire la production de déchets par salarié | Poids des déchets recyclés par salarié             | Variation n/n-1 du poids des déchets recyclés par salarié >= 0 | >= -20% (par rapport à N-2) | 3,7 | <b>8,3</b>                        | <b>123%</b> | 306-2 Déchets par types et méthodes d'élimination |

## 2) Analyse et commentaires des actions menées

### L'ESSENTIEL POUR 2022



- Sensibilisation des parties prenantes (fournisseurs et salariés) sur les enjeux climatiques grâce à des formations internes, des questionnaires fournisseurs sur leur empreinte carbone, et même des campagnes d'affichages dans ses locaux.



- Modernisation de sa flotte de véhicule avec la substitution de voitures thermiques par des voitures électriques / hybrides.



- Installation de lumières LED dans l'ensemble des bureaux et de détecteurs de mouvements sur les robinets.



- Utilisation de papier recyclé au sein des locaux.

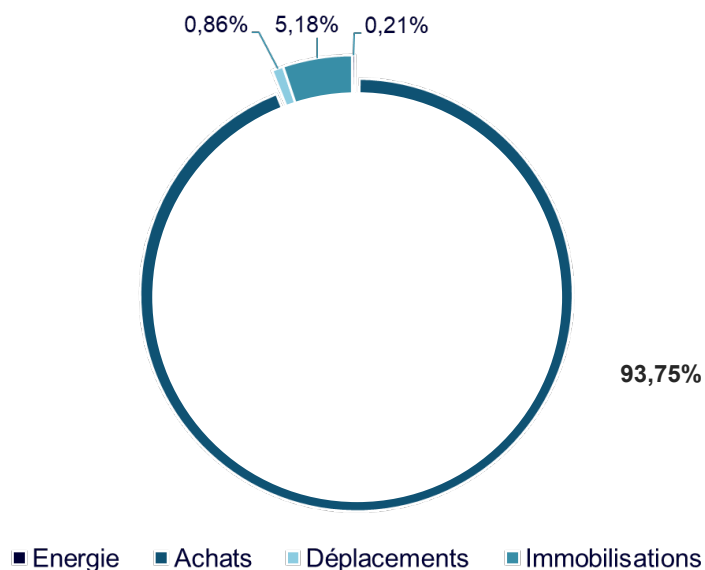
### Lutte contre le réchauffement climatique

Consciente des différentes pressions de ses investissements sur l'environnement et des risques financiers qui en découlent, DNCA Finance fait le choix de prendre en compte tous les enjeux environnementaux dans sa politique d'investissement responsable. A travers sa politique environnementale, DNCA Finance a conscience des risques climatiques, des risques liés à l'érosion de la biodiversité et cherche à diminuer ses impacts environnementaux ainsi qu'à agir de manière responsable. Face à l'urgence climatique à nouveau mise en lumière par les derniers rapports du GIEC, DNCA Finance poursuit ses efforts pour atténuer ses émissions dans la continuité de l'exercice précédent.

En 2021, pour qu'elle obtienne une meilleure compréhension de son impact environnemental, DNCA Finance a réalisé son premier Bilan Carbone. La société a également mis en place un plan d'actions pour faciliter le pilotage de son empreinte environnementale.

En 2022, la société a de nouveau réalisé son Bilan Carbone. Celui-ci intègre les émissions directes émises au niveau de l'entreprise (scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) et les autres émissions indirectes (scope 3). Ces dernières intégrant les émissions liées aux achats, aux déplacements et aux activités d'investissement.

### Bilan global : répartition des émissions de GES par poste hors poste investissements



DNCA Finance évalue les émissions totales de la société, hors Poste investissements à **7 518 tonnes de CO<sub>2</sub>e**. Cet indicateur est le résultat des actions environnementales mises en place par DNCA Finance dans le cadre d'un « Plan de transition » précisant les actions menées à court et à moyen terme pour maîtriser la trajectoire des émissions, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris <sup>23</sup>.

A travers ce plan, DNCA Finance se veut transparente sur l'atteinte des objectifs fixés. A ce titre, l'objectif sur la réduction de la consommation d'eau par salarié n'a pas été atteint à la suite de l'absence de données de la part du bailleur. Par conséquent, DNCA Finance aimerait participer au Comité Vert organisé par Nexity (avec les autres locataires du site) afin d'être au plus proche des porteurs de la donnée.

En 2022, DNCA Finance a initié un dialogue avec ses principaux fournisseurs en leur envoyant un questionnaire permettant de recueillir leurs facteurs d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cette action a permis d'identifier des leviers d'actions de réduction des émissions de GES pertinents et de sensibiliser les fournisseurs à la mise place d'une politique d'achats responsables. Grâce à un périmètre de données recueillies plus exhaustif, la mesure des émissions de GES est dorénavant plus fiable.

En 2022, DNCA Finance a sensibilisé ses collaborateurs aux enjeux du réchauffement climatique dans le but de développer une « culture climat » et de favoriser leur mobilisation sur la question climatique. Les équipes ont ainsi pu bénéficier d'une formation sur le Bilan Carbone.

Des affichages de sensibilisation aux impacts du réchauffement climatique ont été disposées dans les espaces communs de la société.

Afin de poursuivre les efforts de sensibilisation, DNCA Finance réfléchit à la mise en place un collectif climat sur la base du volontariat de salariés motivés par le développement durable, qui entraînerait les autres collaborateurs vers des pratiques plus responsables. L'idée est d'inciter et d'aider les volontaires à s'engager pour être plus actifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Cette initiative est actuellement à l'étude par nos équipes.

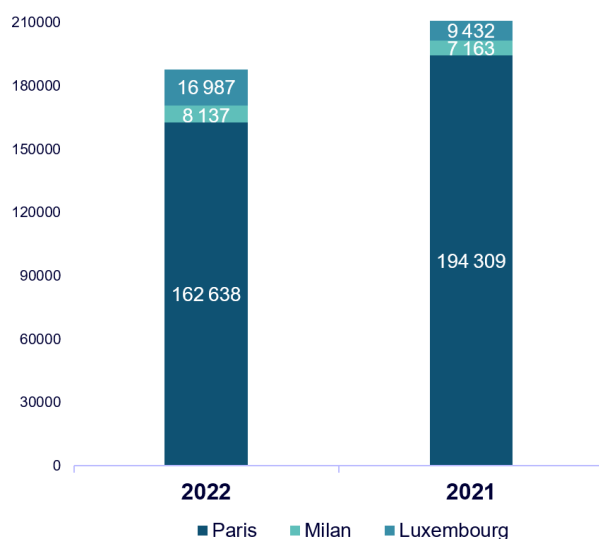
La sensibilisation passe également par des actions concrètes et visibles. A ce titre, des discussions sont en cours avec Emmaüs pour proposer une journée dédiée à l'association pour gérer le tri et organiser le dépôt/vente des objets donnés.

<sup>23</sup> La « Politique environnementale de DNCA Finance », s'appliquant aux actifs sous gestion, est disponible sur le site internet ([www.dncafinance.com/pec/lpxguvo-gpu-fego](http://www.dncafinance.com/pec/lpxguvo-gpu-fego)). Elle se place dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 en visant à :

- Limiter le réchauffement des températures à 2°, si possible à 1,5° en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (1890)
- Viser la neutralité carbone en 2100

## Efficacité énergétique

Consommation d'énergie DNCA Finance, en kWh



DNCA Finance a pu collecter et recenser les données disponibles sur ses trois sites : Paris, Milan et Luxembourg.

Sur le périmètre global, la consommation d'électricité s'élève à 187 762 kWh en 2022. Cela représente une consommation de 1 145 kWh par employé, soit une réduction de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

Il est important de souligner qu'une erreur a été relevée concernant la comptabilisation de la consommation d'énergie pour le site de Milan dans le Bilan Carbone 2021. Une correction a donc été apportée dans le présent rapport.

Comme annoncé dans le précédent rapport, le projet sur l'installation de lumières LED a été déployé entre décembre 2022 et janvier 2023 dans l'ensemble des bureaux. Leur installation dans les couloirs est prévue en 2023.

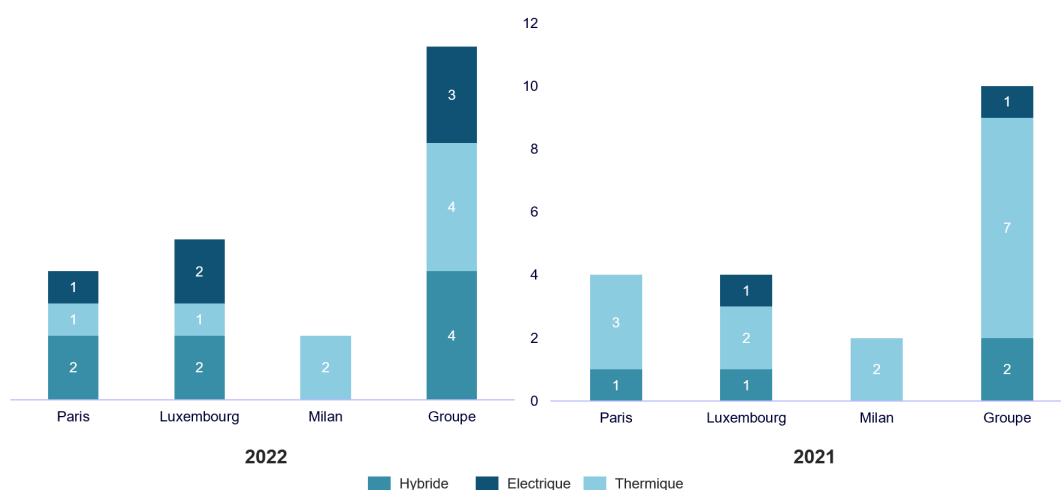
Dans cette même dynamique, DNCA Finance aimerait installer des thermostats dans les bureaux pour une efficacité énergétique améliorée. Elle réfléchit également à l'installation de variateurs de lumières ainsi que des détecteurs de mouvements. Ces actions nécessitent la réalisation d'études menées en amont avec l'ensemble des parties prenantes pour évaluer leur faisabilité et leur valeur ajoutée.

## Mobilité douce

DNCA Finance vise à réduire les émissions générées par le transport en modernisant sa flotte de véhicules professionnels, en remplaçant progressivement les véhicules thermiques par des véhicules hybrides ou électriques moins émetteurs en CO2 et en particules fines.

En 2022, DNCA Finance Groupe détient 11 véhicules dont trois véhicules 100% électriques et quatre véhicules hybrides.

Flotte de véhicule DNCA Finance



A moyen/long terme, l'objectif de DNCA Finance Groupe serait de s'orienter vers un transport 100% « propre » pour sa flotte de véhicule.

Une nouvelle procédure sur les déplacements professionnels est entrée en vigueur depuis juin 2022. Elle préconise notamment de privilégier le train par rapport à l'avion lorsque cela est possible, pour l'ensemble de ses salariés. Une communication de rappel des bonnes pratiques a été réalisée au cours de l'année 2022.

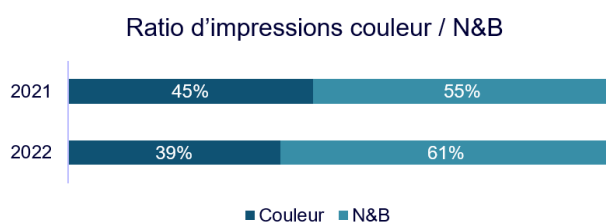
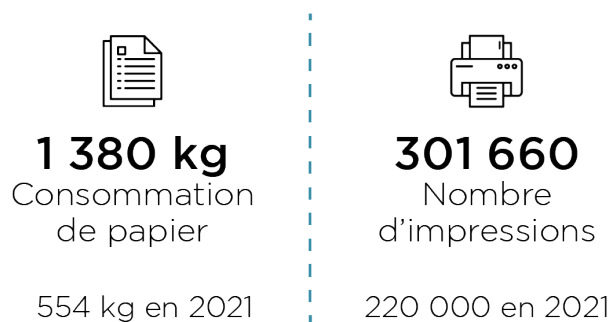
En 2021, DNCA Finance s'était fixé comme objectif d'entamer une réflexion sur un Forfait Mobilités Durables (FMD), afin de réduire l'impact des déplacements des salariés. Le FMD, consiste en un portefeuille électronique permettant aux salariés de financer directement leurs dépenses en matière de mobilité, pour leurs trajets domicile-travail, à hauteur de 505€/an (incluant les abonnements aux transports en commun). En 2022, DNCA Finance a débuté sa réflexion ; elle s'engage à une mise en place du FMD en milieu d'année 2023.

Conformément à la réglementation, les abonnements aux titres de transports en commun sont remboursés à hauteur de 50% pour les collaborateurs du site parisien.

Pour favoriser les mobilités douces, DNCA Finance avait pour objectif de repenser les stationnements proposés aux collaborateurs en remplaçant la place de parking visiteurs par une place dédiée aux vélos. Néanmoins cette action n'a pas pu être réalisée en 2022 car cette place a été utilisée régulièrement par des intervenants extérieurs. Toutefois, le responsable de la sécurité du bâtiment a accordé à DNCA Finance un accès à un parking dédié au stationnement des vélos.

### Protection des ressources naturelles et de la biodiversité

Afin de préserver la biodiversité, DNCA Finance cherche à réduire et limiter sa consommation de ressources naturelles. Dans ce cadre, la société a mis en place une campagne de sensibilisation afin de responsabiliser les collaborateurs sur l'usage de photocopies : un message demande au salarié si l'impression est vraiment nécessaire. De plus, le système d'impressions est paramétré en noir et blanc par défaut.



Calculé sur l'ensemble des trois sites, la consommation de papier de DNCA Finance sur l'exercice 2022 s'est élevée à 1,38 tonnes (554 kg en 2021), équivalent à 8,4 kg par salarié (3,55 kg en 2021). Par rapport à 2021, la consommation de papier par salarié en 2022 a été multipliée par 2,5. Cette augmentation est notamment due au retour à une activité normale ainsi qu'à l'utilisation des stocks non écoulés en 2020.

En 2022, DNCA Finance comptabilise 301 660 impressions papier (220 000 en 2021 soit une augmentation de 38%). Cette variation s'explique par la prise en compte de l'ensemble des trois sites (uniquement Paris pour 2021 : -13% par rapport à 2022). En complément, le ratio « couleur / noir et blanc » est passé de 45/55 à 39/61. DNCA Finance souligne qu'à la suite d'un problème chez son fournisseur, les données présentées

ci-dessus portent sur les 9 premiers mois de l'année 2022. Une extrapolation a donc été effectuée sur les 3 derniers mois par souci de compatibilité. Dans un but de sensibiliser ses collaborateurs, DNCA Finance a réalisé des campagnes d'affichages pour montrer l'impact de la consommation de l'eau et de la production de papier.

Dans ce cadre et pour agir de manière concrète et instantanée, des robinets à détecteur de mouvements ont été installés dans les locaux de DNCA Finance en 2022.

### Gestion des déchets

Dans la continuité de l'exercice précédent, DNCA Finance a mené une réflexion sur la gestion des déchets en plastique, gobelets, verres et canettes et sur l'utilisation de gourdes nominatives distribuées en 2020, en remplacement des gobelets plastique avec la mise en place d'initiatives notamment celle des « Joyeux Recycleurs ». Ce service tout-compris de recyclage facilite le tri des déchets dans les

bureaux. Les Joyeux Recycleurs sont nés en 2013 et proposent aux entreprises le recyclage des produits suivants : papier, gobelets, bouteilles plastiques, canettes, verre, mégots, etc.

Ce recyclage s'effectue de manière complète et 100% certifiée en France.

| <b>DÉCHETS RECYCLÉS PAR DNCA FINANCE</b> |                   |                                     |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|
| <b>DÉCHETS</b>                           | <b>POIDS (KG)</b> | <b>RECYCLAGE</b>                    |
| Papiers                                  | 690               | 10 arbres sauvés                    |
| Gobelets                                 | 82                | 1383 cintres fabriqués              |
| Bouteilles plastiques                    | 50                | 99 polaires fabriquées              |
| Canettes                                 | 59                | 30 trottinettes fabriquées          |
| Verre                                    | 475               | 1188 bouteilles en verre fabriquées |
| <b>Total</b>                             |                   | <b>1 356 kg</b>                     |

La collecte des déchets a permis de valoriser 1 356 kg de déchets générés par les activités de DNCA. Cette action a permis d'éviter l'émission d'1 tonnes de CO2e. Une réflexion est en cours sur la possibilité de collecte et de la valorisation des déchets alimentaires générés sur site par les salariés.

Parallèlement, DNCA Finance récupère toutes les piles et les ampoules usagées grâce à l'installation d'un box de recyclage à disposition, qui est à son tour collecté par le prestataire de fournitures.

Le fournisseur de café Nespresso récolte de manière hebdomadaire les capsules à café utilisées.

De plus et grâce à des démarches effectuées lors de l'exercice précédent, DNCA Finance utilise depuis 2022 du papier recyclé au sein ses locaux dans le cadre de ses activités.

DNCA Finance recycle et réutilise les bouteilles des fontaines à eau. Un livreur récupère les bouteilles vides de manière hebdomadaire pour ensuite les emmener à l'usine de remplissage.



c. Résultats et actions sur l'axe 3 « Contribuer au rayonnement du développement durable dans l'industrie de la gestion d'actifs »

1) Synthèse des résultats

**Soutenir les communautés locales par des actions de solidarité, et promouvoir les meilleures pratiques en matière de développement et d'investissement responsable auprès de la communauté des investisseurs**

| Objectifs                                                                     | Indicateurs                                                                                  | Objectifs 2022       | Cibles à 2024              | Résultats 2021 | Résultats 2022 | Variation 21/22 | Codification GRI |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|
| Consolider l'assiette des dons et mécénats auprès de diverses communautés     | Variation des dons n/n-1 (en €)                                                              | Variation n/n-1 >= 0 | >= 20% (par rapport à N-2) | 122 400 €      | 134 400 €      | 10%             | -100%            |
| Promouvoir le développement durable auprès de la communauté des investisseurs | Nombre de publications sur le développement et l'investissement durable réalisées            | >=3                  | >= 5 (par rapport à N-2)   | 4              | 18             | 350%            | -81%             |
|                                                                               | Nombre d'évènements sur le développement et l'investissement durable organisés               | >=2                  | >= 2 (par rapport à N-2)   | 2              | 1              | -50%            | -150%            |
|                                                                               | Nombre d'actions de communication sur le développement et l'investissement durable réalisées | >=20                 | >= 60 (par rapport à N-2)  | 23             | 21             | -9%             | -100%            |

**Intégrer l'investissement responsable comme élément fortificateur de la stratégie DD**

| Objectifs                                                                              | Indicateurs                                                                       | Objectifs 2022 | Cibles à 2024 | Résultats 2021 | Résultats 2022 | Variation 21/22 | Codification GRI |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|
| Maintenir le poids de l'ensemble des produits labellisés sur les encours totaux à 60 % | Encours sous gestion labellisés ISR / encours sous gestion totaux                 |                | >= 60 %       | 59%            | <b>60%</b>     | 2%              | NA               |
| Maintenir le taux de couverture des fonds classés SFDR (article 8 et 9) à 85 %         | Encours sous gestion classés article 8/8+ et 9 SFDR / encours sous gestion totaux |                | >= 85 %       | 68%            | <b>89%</b>     | 31%             | NA               |
| Augmenter le taux de couverture des sociétés analysées sous l'outil ABA                | Nombre de sociétés contactées dans le cadre de campagnes d'engagement ciblées     |                | >= 30         | 0              | <b>23</b>      | +               | NA               |
|                                                                                        | Nombre de sociétés suivies / analysées                                            |                | >= 500        | 818            | <b>679</b>     | -17%            | NA               |

2) Analyse et commentaires sur les actions menées

## L'ESSENTIEL POUR 2022



- Augmentation du montants alloués pour les activités de mécénat de DNCA Finance.



- Nomination de Léa DUNAND-CHATELLET à la commission de l'AMF.



- Augmentation du taux de fonds classés article 8 et 9 SFDR.



- Production de 18 documents en lien avec le développement durable et l'investissement responsable.

Au cours de l'année 2022, DNCA Finance a maintenu ses activités de mécénat auprès de diverses communautés chères à nos collaborateurs. Entre autres, la société est engagée dans des projets concrets de solidarité :

**DNCA Finance a contribué à hauteur de 14 400€ en faveur de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde.**

Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde permet à des enfants atteints de malformations cardiaques originaires de pays défavorisés de se faire opérer en France lorsque cela est impossible dans leur pays faute de moyens techniques ou financiers.

L'association prend en charge les enfants sur le plan affectif et financier. Elle les accueille et les place dans des familles aimantes et attentives. Ces enfants sont opérés dans les meilleurs centres hospitaliers français, et peuvent ensuite rentrer chez eux guéris, prêts à retourner à l'école, à jouer avec les autres enfants, à affronter avec un cœur fort les difficultés de leur vie d'adulte...

**DNCA Finance a contribué à hauteur de 10 000€ en faveur de l'association Imagine for Margo.**

L'association Imagine for Margo lutte contre le cancer des enfants. Créée en 2011, elle poursuit l'initiative de Margo en menant des actions de sensibilisation et de collecte de fonds afin d'accélérer la recherche pour mieux comprendre et mieux soigner les cancers des enfants. Margo est décédée le 7 juin 2010 d'une tumeur agressive au cerveau. Elle avait 14 ans. Pendant sa maladie, Margo a initié une collecte de fonds en ligne. Elle souhaitait que les internautes touchés par son combat puissent faire un don contre le cancer des enfants, et plus spécifiquement pour la recherche sur son cancer. Grâce à son engagement et à sa détermination, 103 000 euros ont pu être remis à Gustave Roussy pour financer un programme de recherche sur les gliomes de haut grade.

**DNCA Finance a contribué à hauteur de 10 000€ en faveur de l'association Atems.**

Cette association soutient des études épidémiologiques, pronostiques et thérapeutiques des affections mammaires bénignes et malignes.

**DNCA Finance a contribué à hauteur de 15 000€ en faveur de l'association Les Clowns de l'Espoir.**

Cette association a pour objectif principal d'améliorer la qualité des séjours des enfants hospitalisés dans les centres hospitaliers de la région des Hauts de France, par l'intervention artistique régulière de clowns et de marchands de sable.

**DNCA Finance a contribué à hauteur de 15 000€ en faveur de l'association Les Villages des Enfants Extraordinaires.**

Ce sont des centres ludo-éducatifs adaptés aux besoins particuliers des enfants et adolescents porteur d'un handicap. Le but premier de l'association est de donner accès à l'apprentissage aux enfants en situation de handicap, de rompre leur isolement ainsi que celui de leurs familles

**DNCA Finance a contribué à hauteur de 40 000€ en faveur de La Fondation du Sport Français**

DNCA a décidé de soutenir le projet de vie de deux athlètes français de haut niveau, en compétition pour les jeux Olympiques de Paris 2024, Blandine Pont et Romain Valadier-Picard. Ce don, qui leur sera versé à 90 % sur l'année 2022, leur permettra d'assurer leur train de vie quotidien. Notre volonté étant de les accompagner au mieux dans leur préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

**DNCA Finance a contribué à hauteur de 15 000€ en faveur de l'association Votre Ecole chez Vous.**

Votre Ecole Chez Vous est une association gestionnaire d'établissements scolaires dont l'objet est la scolarisation à domicile, en Ile de France (Paris) et Haute Normandie (Rouen), d'enfants ou adolescents pour qui, la maladie ou le handicap les empêche d'être scolarisés dans un établissement collectif. La scolarisation est gratuite pour les familles.

**DNCA Finance a contribué à hauteur de 15 000€ en faveur de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur** en partie pour la réfection de sa grande salle.

**Au titre de l'année 2022, DNCA Finance a effectué des dons à hauteur de 134 400 euros.** (122 400 euros en 2021).

En 2022, plusieurs salariés de DNCA Finance ont participé à des événements sportifs de course à pied. En 2023, la société aimerait offrir à ses salariés l'opportunité de s'inscrire à des événements sportifs dont les gains seront reversés à des associations environnementales. De plus, DNCA Finance souhaite identifier de nouveaux mécénats et/ou maintenir les partenariats existants.

Sur le plan des publications et des événements en lien avec le développement durable et l'investissement responsable, en 2022, DNCA Finance a produit 18 documents et a organisé/animé un événement

| DOCUMENTS PRODUITS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | EVÈNEMENT ORGANISÉ                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan Carbone</li> <li>▪ Rapport RSE</li> <li>▪ Rapport température</li> <li>▪ Rapport article 29</li> <li>▪ Taxonomie interne (ABA)</li> <li>▪ Pressions environnementales</li> <li>▪ Politique de vote</li> <li>▪ Rapport d'engagement et de vote</li> <li>▪ Coût du capital &amp; scores ABA</li> <li>▪ Politique d'exclusion</li> <li>▪ Politique des incidences négatives en matière de durabilité</li> <li>▪ Politique Investissement Responsable</li> <li>▪ Code de transparence</li> <li>▪ Politique environnementale</li> <li>▪ Politique de gestion des risques en matière de durabilité</li> <li>▪ Scores ABA &amp; Performance</li> <li>▪ Trajectoire climat des portefeuilles DNCA</li> </ul> | <p style="text-align: center;">Club Climat avec Guillaume PITRON</p> |

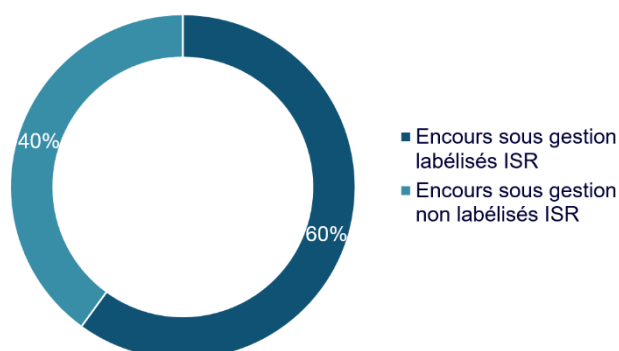
Documents et interviews « Développement et Investissement Durable » produits ou réalisés en 2022 par DNCA Finance

Enfin, 16 actions concernant le développement ou l'investissement durable ont été conçues et/ou animées par DNCA Finance (interviews radio / télévision) ; elles sont accessibles sur le site internet de DNCA Finance (<https://www.dnca-investments.com/actualites/interviews>). Au titre de 2023, DNCA Finance étudiera la possibilité d'une reprise de ses événements « Club Climat » et « Beyond Day ». La société a également pour objectif la mise à jour de divers politiques et rapports présentés ci-dessus ainsi que le retour de sa newsletter ISR.

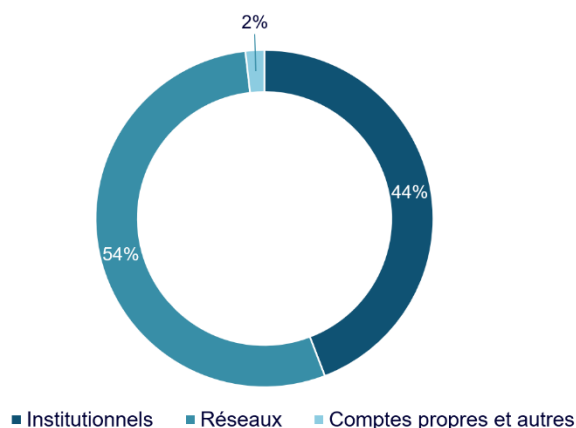
### Investissement responsable

Au 31/12/2022 DNCA Finance gère 27,9 milliards d'euros dont 16,8 milliards d'euros des encours sous gestion sont labellisés ISR, soit 60 % des encours sous gestion. La société a obtenu la labellisation ISR pour 9 de ses fonds sur cet exercice.

**PROPORTION DE FONDS LABELLISÉS ISR AU 31 DÉCEMBRE 2022 PAR RAPPORT AU TOTAL DES ENCOURS SOUS GESTION (EN MILLIARDS D'EUROS)**

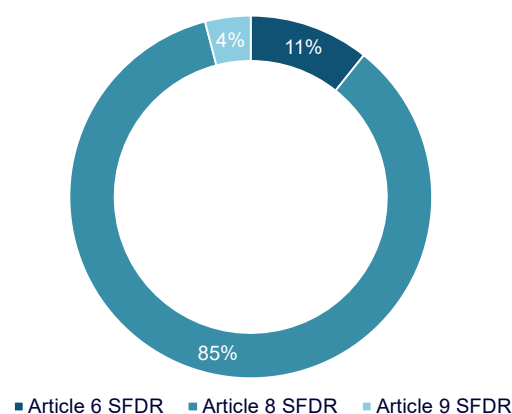


**ENCOURS SOUS GESTION PAR TYPE DE CLIENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022**



L'ensemble des encours sous gestion sont classés SFDR, voici la répartition :

**RÉPARTITION DES ENCOURS SOUS GESTION PAR CLASSIFICATION SFDR AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EN MILLIARDS D'EUROS)**



DNCA Finance a pour objectif de maintenir un nombre élevé de sociétés suivies et/ou analysées dans son outil propriétaire ABA. L'application ABA\* (Above and Beyond Analysis) est un modèle de notation extra-financière propriétaire sourcée à 100% sur de la donnée société publiée.

Le modèle est articulé autour de cinq piliers d'analyse complémentaires :

- La Responsabilité d'entreprise : qui se décompose en 4 axes : actionnariale, environnementale, sociale et sociétale
- La Transition Durable, afin de mesurer la contribution positive des activités de chaque entreprise analysée aux enjeux de la transition durable. Elle est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires exposé aux thèmes ou activités identifiés comme durables et liés aux ODD.
- L'analyse des controverses, qui s'appuie sur le principe de gradation et de cumulation. Le niveau global de controverses vient dégrader la note de Responsabilité d'Entreprise. La controverse se définit comme étant une information qui implique une infraction à la loi et des conséquences juridiques telles qu'une amende ou une condamnation
- Le flux de news ESG continu qui vient impacter de manière positive, négative, ou neutre la notation de la responsabilité d'entreprise. Il s'agit de toute information ESG susceptible d'avoir un impact financier ou réputationnel.
- La contribution aux ODD en lien avec chaque type de transition et sous-transition

En 2022, 679 sociétés ont été analysées et/ou mises à jour dans l'outil ABA.

## 2. Perspectives

Conscients de la profonde mutation du marché de la gestion d'actifs, de la révision de son modèle d'affaires traditionnel et du nouveau paradigme qui en conditionne les orientations, nous nous sommes attelés à placer le développement durable au coeur de notre stratégie pour faire face aux nouveaux défis de la gestion d'actifs et répondre aux enjeux RSE matériels identifiés dans le secteur.

Aussi, notre stratégie Développement Durable est le socle de la prise en compte des critères ESG dans nos décisions stratégiques, managériales et d'investissement.

En 2021 et 2022, nous avons procédé à plusieurs actions d'intégration des critères ESG dans la totalité de sa chaîne de valeur (acquisition, structuration et traitements des données ESG, rationalisation, industrialisation et automatisation sur notre chaîne de production/distribution). L'année 2023 va être conditionnée par la mise en place de la Directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui va largement étendre le spectre des données fournies par les entreprises émettrices afin de contribuer aux transitions environnementale et sociale<sup>24</sup>. Le développement d'un nouveau standard promu par le European Reporting Advisory Group (EFRAG), et les normes européennes en matière de durabilité (ESRS), devraient significativement améliorer la quantité et la qualité des données ESG entrantes dans nos processus de décisions.

Ainsi, après avoir structuré notre démarche de développement durable, nous poursuivrons nos efforts en renforçant nos engagements, notre participation à de nombreuses initiatives et nos actions RSE, en lien avec nos axes stratégiques et nos objectifs. Pour 2023, notre plan d'actions a été enrichi par la déclinaison d'une grande consultation auprès de tous les collaborateurs de DNCA Finance. Ce nouveau plan d'action est détaillé ci-dessous.

**Tableau récapitulatif des nouvelles actions à mener**

**AXE 1**  
**Investir sur l'épanouissement de nos collaborateurs,**  
**facteur déterminant de la croissance de DNCA**  
**Finance**

- Actions de sensibilisation - par le biais d'ateliers menés par des intervenants externes - sur le bien-être, l'alimentation, la gestion de la parentalité, le sommeil, l'équilibre vie professionnelle/personnelle ou encore la posture à adopter devant l'écran.
- Organisation d'un petit déjeuner inter-équipes une fois par trimestre
- Réalisation d'une première enquête de satisfaction des employés via Poplee Engagement
- Signature de la Charte de Diversité et promotion de ses principes
- Insertion d'un message inclusif dans les campagnes de recrutement
- Maintien et pérennisation des actions pour l'insertion des RQTH
- Demander des devis pour une certification promouvant la Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Poursuite des campagnes de protection contre le phishing

<sup>24</sup> Applicable de façon progressive à partir de l'exercice 2024, la CSRD devrait concerner environ 49 000 entreprises, contre 11 600 actuellement concernées par la NFRD.



|                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les budgets de fonctionnement et d'actions sociales du CSE</li> <li>• Insertion des enjeux ESG dans le plan de formation</li> <li>• Organisation d'activités et d'évènements pour les collaborateurs (escape game, karting, pétanques, etc)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p><b>AXE 2</b><br/> <b>Maitriser les impacts environnementaux et sociaux de nos activités</b></p>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation/Participation à des actions/activités en lien avec la préservation de l'environnement et/ou les recettes seront reversées à des associations environnementales.</li> <li>• Poursuite des campagnes de sensibilisation des salariés</li> <li>• Mise en place du Forfait Mobilité Durable</li> <li>• Récupérer la donnée sur notre consommation d'eau auprès de notre bailleur</li> <li>• Participation au Comité Vert de Nexity</li> <li>• Installation de thermostat dans les bureaux pour améliorer l'efficacité énergétique</li> <li>• Installation de variateurs de lumières dans les bureaux, de LED et de détecteurs de mouvements dans les couloirs</li> <li>• Réflexion sur la création d'un collectif climat sur la base du volontariat de salariés motivés par le développement durable, qui entraînerait les autres collaborateurs vers des pratiques plus responsables.</li> <li>• Remplacement progressif de la totalité de la flotte de véhicules thermiques par des véhicules hybrides / électriques</li> <li>• Poursuite et amplification des efforts de recyclage. Réflexion autour du matériel informatique et des consommables (cartouche d'encre par exemple)</li> <li>• Réflexion autour de la possibilité de collecte et de valorisation des déchets alimentaires générés sur site par les salariés</li> </ul> |
| <p><b>AXE 3</b><br/> <b>Contribuer au rayonnement du DD dans l'industrie de la gestion d'actifs</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion autour de la reprise du Club Climat et du Beyond Day</li> <li>• Reprise de la newsletter ISR et mise à jour des différentes politiques</li> <li>• Maintien des interventions presse, tv etc...</li> <li>• Identification de nouveaux mécénats et maintien des partenariats existants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

# 06

## ANNEXES

---

A

**ANNEXE 1 :**  
**SFDR, la Taxonomie**  
**et l'Article 29 de la LEC**

---

B

**ANNEXE 2 :**  
**Les 17 ODD de l'ONU**

---

## VI. ANNEXES

### ANNEXE 1 : SFDR, la Taxonomie et l'Article 29 de la LEC

En matière de réglementation « Finance Durable », trois textes principaux impactent le fonctionnement des acteurs financiers : le Règlement SFDR, la Taxonomie Européenne et l'Article 29 de la Loi Energie et Climat.

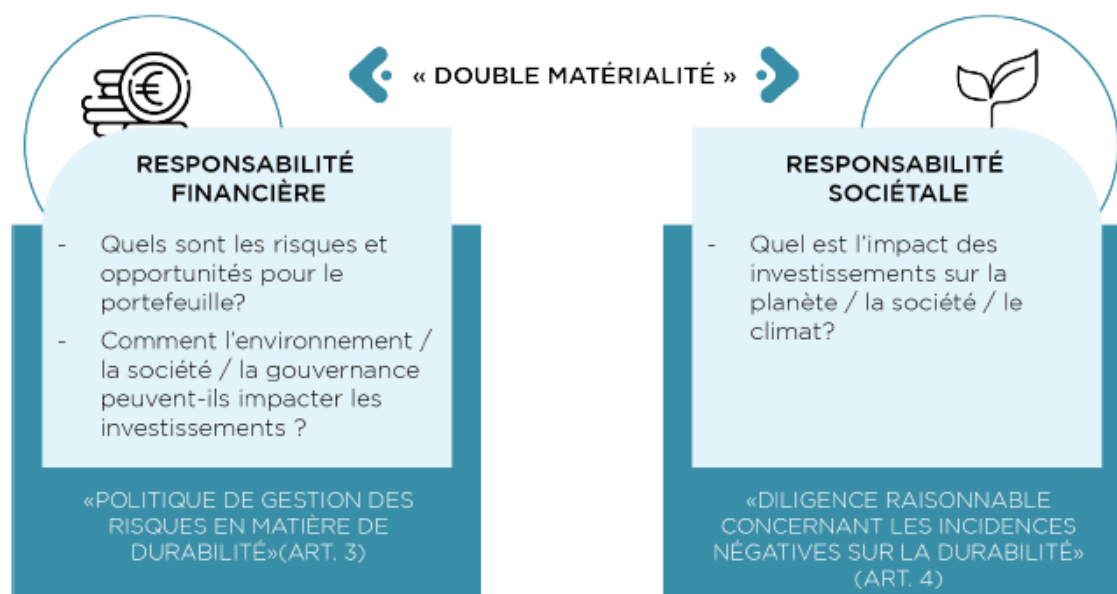
#### Le Règlement SFDR

Déclinaison du Plan Finance Durable de la Commission Européenne de mai 2018, visant à réorienter l'investissement vers une croissance durable, à introduire la durabilité dans la gestion du risque, et à favoriser une gestion long terme de l'économie, la « Réglementation Disclosure » (SFDR 25) demande aux acteurs financiers et aux conseillers en investissement de communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans leurs pratiques, à l'image de ce qui est demandé aux entreprises dans le cadre de leur reporting extra-financier.

Ces obligations de communication portent sur trois éléments :

- Les politiques
- Le dispositif de pilotage des risques liés aux critères ESG
- Le reporting (clients, régulateurs)

Le Règlement Disclosure apporte une innovation majeure en mettant sur le devant de la scène le concept de « double matérialité », qui consiste à différencier les « risques de durabilité » des « Incidences négatives en matière de durabilité » :



#### Le principe de « Double matérialité » de SFDR

Les « risques de durabilité » sont définis comme les risques relevant d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ; ils génèrent des impacts financiers (sur la valeur des portefeuilles).

<sup>25</sup> « Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019)

Les « incidences négatives en matière de durabilité » sont définies comme les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) ; ils génèrent des impacts extra-financiers (sur les tiers et l'environnement).

Ces deux types de risques doivent être intégrés :

- Dans les politiques de l'investisseur
- Dans la classification des ses produits
- Dans la communication auprès des clients

Concernant le premier point, il est notamment demandé aux acteurs financiers d'intégrer le « risque de durabilité » dans une « Politique d'intégration du risque » (article 3) et dans la « Politique de rémunération » (article 5) ; les « incidences négatives » doivent être intégrées dans une « Politique de diligence raisonnable des incidences négatives » (article 4).

Pour ce qui concerne la classification des produits, le règlement SFDR invite à affecter les produits financiers à l'une des deux catégories suivantes :

- Les produits qui « font la promotion des caractéristiques ESG », c'est-à-dire qui « intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance »<sup>26</sup> (« Produits article 8 »)
- Les produits qui « disposent d'objectifs durables », c'est-à-dire qui « investissent dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (en particulier une gestion saine, relation avec le personnel, rémunération du personnel et respect des obligations fiscales) »<sup>27</sup>(« Produits articles 9 »)
- Par défaut, les produits qui n'interviennent dans aucune des deux catégories précédentes sont classés « Produits article 6 ».

Par ailleurs, la réglementation SFDR demande à adapter la documentation précontractuelle, ainsi que le reporting périodique à destination des clients, et le reporting internet à diffuser sur le site de la société de gestion, de façon à y insérer les informations de « risque de durabilité » et d'« incidences négatives ». Ces obligations sont conditionnées par un cadre d'application dit de « niveau 2 du règlement SFDR », qui fournit des précisions sur le format et le contenu des informations à produire (à partir de janvier 2023). Cela intègre notamment la publication d'une déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (qui devra se faire en recourant à des indicateurs prédéfinis appelés « Principal Adverse Indicators » (PAI) 28) et la communication sur le pourcentage d'investissement durable prévu ou atteint par le fonds.

#### 1) Le Règlement Taxonomie Européenne

Le Règlement sur la Taxonomie Européenne vise à créer un langage commun pour les investisseurs et les entreprises dans des projets et activités économiques avec un impact positif sur le climat et l'environnement. Cet objectif est servi par :

- La création d'un système de classification standardisé des activités durables
- Une incitation à gérer certaines incidences négatives (via les outils de devoir de vigilance) et à contribuer aux ODD

---

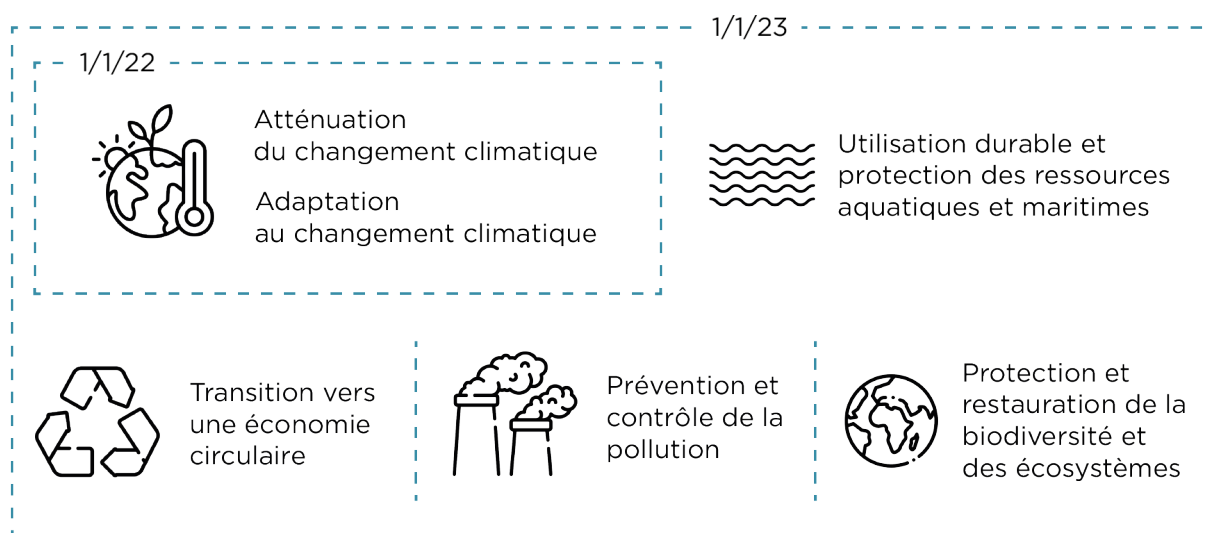
<sup>26</sup> Source : AFG

<sup>27</sup> Source : AFG

<sup>28</sup> 64 PAI sont identifiés dans les Regulatory Technical Standards (cf. Rapport « final » sur les Regulatory Technical Standards (fév. 2021), information de décalage d'application des RTS (juillet 2021), et Rapport « final » sur les Regulatory Technical Standards incluant la Taxonomie Européenne (oct. 2021))

Les principes fondamentaux de la Taxonomie reposent sur les 3 axes suivants : une activité durable doit :

- Contribuer significativement à l'un des 6 objectifs suivants :
  - Atténuation du changement climatique
  - Adaptation au changement climatique
  - Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes
  - Transition vers une économie circulaire
  - Prévention et contrôle de la pollution
  - Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- Ne pas nuire significativement aux autres (DNSH : Do Not Significant Harm) Respecter des normes minimales (OCDE, ONU, OIT)



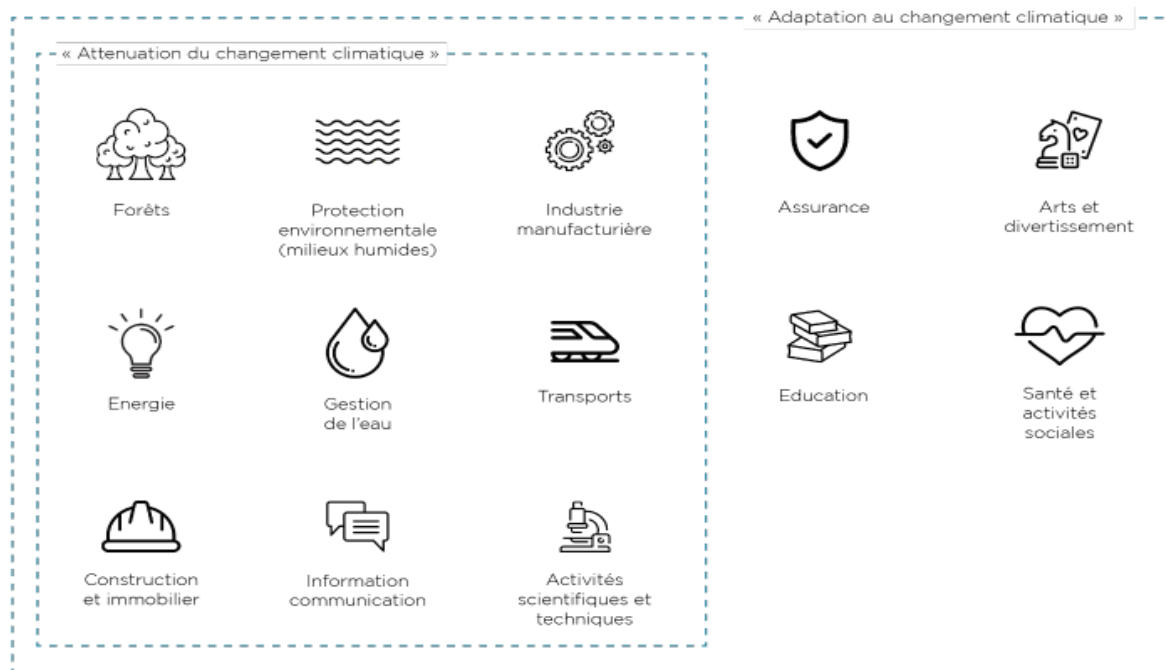
### Les 6 objectifs de la Taxonomie Européenne

Les 2 premiers objectifs de la Taxonomie (« Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ») ont été précisés par les Actes délégués de juillet 2021 ; ils différencient les « activités durables » (activités contribuant significativement à l'un des objectifs durables tels que la rénovation thermique des bâtiments, l'amélioration énergétique, la production d'énergie décarbonée, ...) des « activités habilitantes » (activités permettant d'améliorer la performance durable d'une autre activité, sans pénaliser l'un des objectifs durables, comme par exemple la fabrication d'équipements pour les activités « low carbon ») et des « activités transitoires » (activités qui favorisent la transition vers une économie neutre en carbone et pour lesquelles il n'existe pas de solution de remplacement sobre en carbone réalisable économiquement et technologiquement). Les Actes délégués précisent également les activités transitoires pour chaque secteur d'activité concerné.

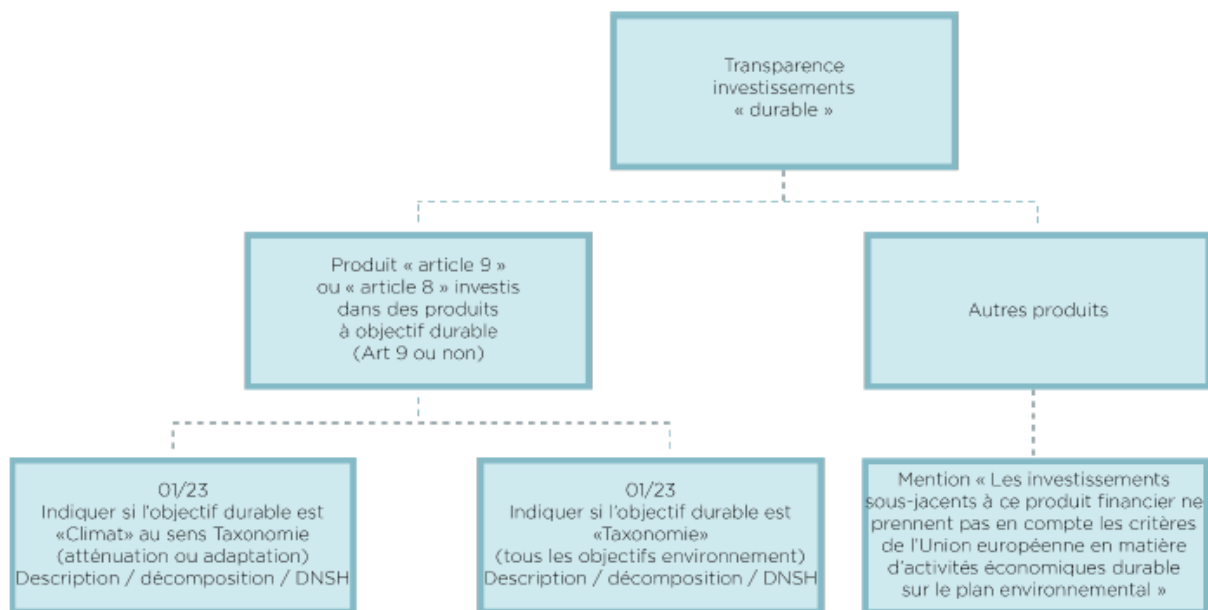
Secteurs d'activité concernés par les objectifs d'« Atténuation du changement climatique » et d'« Adaptation au changement climatique » de la Taxonomie Européenne



Alors que les entreprises ont des obligations de communication sur l'éligibilité (en 2022 sur l'exercice 2021) et l'alignement de leurs activités (en 2023 sur l'exercice 2022) avec la Taxonomie, les investisseurs ont des obligations de transparence sur le caractère « durable » de leurs investissements, qu'ils doivent restituer au travers des informations précontractuelles (prospectus) ainsi que dans le reporting périodique clients (janvier 2023).







### Obligations de communication des investisseurs relatives à la Taxonomie Européenne

#### **L'article 29 de la Loi Energie Climat**

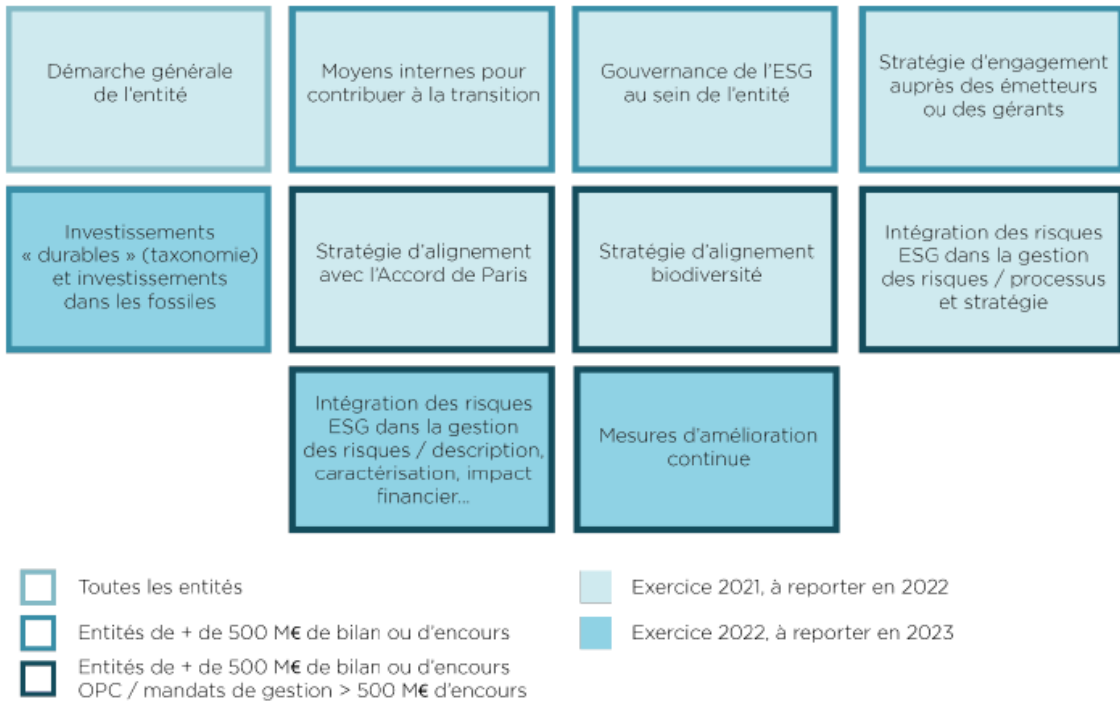
L'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) et son décret d'application du 27 mai 2021 visent à compléter l'ancien article 173-VI de la LTECV (Loi sur le Transition Energétique et la Croissance Verte) en s'appuyant sur le Règlement Disclosure et ses 2 piliers fondamentaux : les « risques de durabilité » et les « incidences négatives »<sup>29</sup>. Il s'agit essentiellement de demander aux acteurs financiers (dont les sociétés de gestion) de :

- Intégrer dans leur « politique relative aux risques en matière de durabilité » (qui doit être publique) les risques associés aux enjeux climatiques et les risques liés à la biodiversité
- Publier un document relatant :
  - Leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
  - Les moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique
  - La stratégie de mise en oeuvre de cette politique

La présentation-type des informations à communiquer reprend le cadre de l'ex-Article 173-VI et prévoit notamment un seuil (500 M€ d'actifs sous gestion ou de bilan) au-dessus duquel certaines informations doivent être plus détaillées (ex : stratégie d'alignement Biodiversité). Les informations devaient être

<sup>29</sup> Transcrits dans les articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

communiquées de façon partielle avant le 30 juin 2022 (au titre de l'exercice 2021) et devront l'être de façon complète avant le 30 juin 2023 (au titre de l'exercice 2022).



**Principales obligations de communication de l'« Article 29 de la LEC »**

## ANNEXE 2 : Les 17 ODD de l'ONU

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le cadre de la définition de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Ils définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable à horizon 2030.

La contribution des entreprises à ces ODD joue un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs fixés à horizon 2030. Tant du point de vue des opportunités de développement que de la maîtrise des risques, il est dans l'intérêt stratégique des entreprises d'y contribuer dès aujourd'hui.

|                                                                                     |                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <p><i>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i></p>                                                                             |
|    | <p><i>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i></p>                                    |
|   | <p><i>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i></p>                                                           |
|  | <p><i>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i></p> |
|  | <p><i>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i></p>                                                                    |
|  | <p><i>Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</i></p>                                         |
|  | <p><i>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i></p>                                          |
|  | <p><i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i></p>                     |
|  | <p><i>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</i></p>                      |

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <i>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</i>                                                                                                                                                                                                                    |
|    | <i>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i>                                                                                                                                                                |
|    | <i>Établir des modes de consommation et de production durables</i>                                                                                                                                                                                                                    |
|    | <i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>                                                                                                                                                                            |
|    | <i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i>                                                                                                                                                     |
|   | <i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i> |
|  | <i>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i>                                        |
|  | <i>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser</i>                                                                                                                                                                         |

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Ce document ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.

**DNCA**  
INVESTMENTS